Septembre 2022 Août 2023

Rapport d'activité de l'Institut caennais de recherche juridique 2022-2023









SOMMAIRE

Edito des codirecteurs	4
Organisation de l'équipe	7
Organigramme	8
Activités scientifiques	19
Publications	31
Projets de recherche	41
Projets achevés en 2022-2023	42
Projet en cours	44
Vie de l'ICREJ	47
Supports de communication	63
Moyens de l'ICREJ	71

ÉDITO DES CODIRECTEURS

L'Institut caennais de recherche juridique · ICREJ (UR 967) a été créé le 1^{er} janvier 2022 à la suite de la fusion des deux anciens centres de recherche de la Faculté de droit de l'Université de Caen : l'Institut Demolombe et le Centre de recherche sur les droits fondamentaux et les évolutions du droit · CRDFED.

Réunissant désormais une cinquantaine d'enseignants-chercheurs et une vingtaine de doctorants de l'université de Caen Normandie. l'ICREJ développe une recherche juridique fondamentale et appliquée autour de quatre thématiques principales : les personnes vulnérables et les droits fondamentaux, le contentieux interne et international, le numérique et les sciences, et les évolutions historiques et théoriques du droit. Le Bureau de la recherche en gère le fonctionnement, la communication et accompagne plus généralement l'activité scientifique de l'unité de recherche.

L'année 2022-2023 a été une année importante pour l'ICREJ: première année universitaire complète de l'Institut et année de rebond pour l'activité scientifique après la fin de la pandémie de Covid-19.



Colloques, conférences, soutenances de thèse, nouveaux projets de recherche collectifs et individuels. publications nombreuses. l'année écoulée a été très La diversité des événements riche. scientifiques montre le dynamisme des membres et leur attachement à une recherche juridique de qualité. Elle a été marquée par un fort rayonnement national international interventions scientifiques à l'étranger, sollicitation par les pouvoirs publics et par les médias, obtention de contrats de recherche, accueil de journées d'études nationales et de professeurs étrangers invités.

Ce rapport d'activité s'efforce de présenter les moments forts de l'année qui vient de s'achever. Il s'agit d'une première édition qui a vocation à se renouveler dans les années à venir : nous sommes fiers de vous le présenter et vous en souhaitons une bonne lecture.

Eleonora Bottini et Thibault Douville, professeurs des universités et co-directeurs



Inauguration de l'Institut caennais de recherche juridique

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'université de Caen Normandie accueille un nouveau centre de recherche : l'Institut caennais de recherche juridique · ICREJ.

Son lancement officiel a eu lieu le 28 juin 2022, en présence des Vice-présidents en charge de la recherche, du doyen de la Faculté de Droit, des co-directeurs ainsi que des membres. Le nouveau site internet du laboratoire a été présenté à cette occasion. Il est accessible sur https://icrej.unicaen.fr/

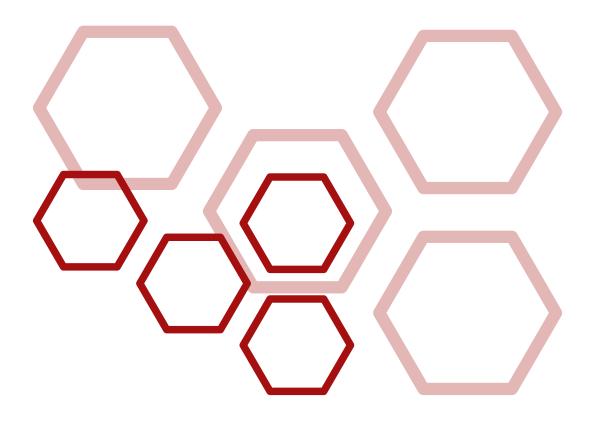
L'Institut caennais de recherche juridique est l'unité de recherche de l'UFR de Droit de l'Université de Caen Normandie. Elle réunit une cinquantaine d'enseignantschercheurs de l'université de Caen



Éric Leroy du Cardonnoy (Vice-président recherche), Thibault Douville (Codirecteur de l'ICREJ), Eleonora Bottini (Codirectrice de l'ICREJ), Annie-Claude Gaumont (Vice-présidente recherche)



ORGANISATION DE L'ÉQUIPE



Organigramme





INSTITUT CAENNAIS DE RECHERCHE JURIDIQUE

Institut caennais de recherche juridique - UR 967 Organigramme au 21 juin 2023

Responsables des axes de recherche

Jean-Christophe LE COUSTUMER (PU)

Laurence MAUGER-VIELPEAU (PU)

Christophe ALLEAUME (PU)

Catherine-Amélie CHASSIN (PU)

Aurore CATHERINE (MCF)

Dominique CUSTOS (PU)

Jérôme PIGEON (MCF)

Rafael AMARO (PU)

DIRECTION

Eleonora BOTTINI | PU (co-directrice) Thibault DOUVILLE | PU (co-directeur)

CONSEIL DE LABORATOIRE

Représentant des directeurs de M2 Amandine CAYOL (MCF)

Représentants des doctorants Camille JUSSIAUX (Docteure) Jérémie IGLESIAS (Doctorant)

Directeur des Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux Jean-Manuel LARRALDE (PU)

Directeur délégué aux cycles de conférences Grégory GODIVEAU (MCF)

Direction de la Clinique juridique Alexandra KORSAKOFF (MCF Contractuel) (par intérim)

Doyen (membre invité) Florent PETIT (PU)

AXES DE RECHERCHE

AXE 1 | Vulnérabilité et droits fondamentaux Catherine-Amélie CHASSIN (PU)

Laurence MAUGER-VIELPEAU (PU)

AXE 2 | Contentieux, privé et public, interne, comparé et international

Rafael AMARO (PU) Jean-Christophe LE COUSTUMER (PU) AXE 3 | Droit, Sciences et Numérique Christophe ALLEAUME (PU) Aurore CATHERINE (MCF)

AXE 4 | Mutations Historiques et Évolutions Contemporaines du Droit

Dominique CUSTOS (PU) Jérôme PIGEON (MCF)





Règlement intérieur

Article 1 : Présentation de l'Unité de recherche

L'institut caennais d'études juridiques, ci-après aussi désigné comme « l'unité de recherche », est rattaché à l'Université de Caen Normandie (ci-après désignée par « UCN ») et développe ses activités dans le domaine juridique.

L'unité de recherche s'inscrit au sein de l'école doctorale Droit Normandie (ED 98).

Elle accueille la Clinique juridique de Normandie.

Article 2 : Composition de l'équipe de recherche

L'équipe de recherche comprend :

- des membres permanents : enseignants-chercheurs statutaires et chercheurs statutaires ayant manifesté leur volonté d'appartenir à l'unité de recherche ;
- des membres doctorants et docteurs : étudiants inscrits à l'UCN à la préparation du Doctorat et dont le directeur est membre du Centre caennais d'études juridiques ; docteurs de l'UCN durant les deux années universitaires suivant leur soutenance de thèse, année de soutenance non incluse ;
- doctorants ou docteurs, même d'une autre université que l'UCN, à la condition d'exercer des activités d'enseignement au sein de l'UCN, de n'être pas déjà rattaché à titre principal à une autre unité de recherche et d'avoir fait une demande de rattachement au Centre caennais d'études juridiques.
- des membres associés : enseignants-chercheurs, chercheurs statutaires ou doctorants rattachés à titre principal à une autre unité de recherche ; docteurs de l'UCN au-delà de deux années suivant leur soutenance de thèse ; des enseignants-chercheurs ou chercheurs retraités de l'UCN bénéficiant de l'éméritat ou de l'honorariat ; des enseignants-chercheurs ou chercheurs retraités de l'UCN.
- des personnels ingénieurs, administratifs, techniques assurant l'encadrement administratif, technique et financier des activités de l'unité de recherche.

L'acquisition de la qualité de membre associé fait l'objet d'un vote annuel en assemblée générale pris à la majorité des membres titulaires suffragants présents ou représentés. Les enseignants-chercheurs ou chercheurs retraités de l'UCN bénéficiant de l'éméritat sont de droit membres associés.

Toutes ces personnes sont désignées, pour la suite de ce règlement, sous le dénominatif de « membres de l'unité de recherche ».

Article 3 : Assemblée générale

L'Assemblée générale de l'unité de recherche est composée de l'ensemble des membres de l'unité de recherche visés à l'article 2.

Sont suffragants à l'assemblée générale :

- les membres permanents;
- ainsi qu'un collège de doctorants et docteurs membres de l'unité de recherche élus chaque année universitaire à raison d'un représentant pour 4 doctorants et docteurs dans une limite minimale de 5 et maximale de 10.

L'assemblée générale se réunit au moins deux fois par an, sur convocation de la direction de l'unité de recherche ou à la demande d'au moins un tiers de ses membres suffragants et sur un ordre du jour déterminé.

Sur proposition de la direction de l'unité et du Conseil de laboratoire, elle a compétence pour décider annuellement des orientations de la politique de recherche.

L'Assemblée générale élit, dans les conditions fixées à l'article 5, les membres du Conseil de laboratoire, et pourvoit le cas échéant les sièges vacants.

L'Assemblée générale peut être saisie de toute question par les directeurs de l'unité de recherche ou par le Conseil de laboratoire.

10 • ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres de l'unité de recherche suffragants, présents ou représentés. L'Assemblée générale vote les modifications du présent règlement intérieur à la majorité absolue des membres suffragants. Une seule procuration par membre présent est autorisée. Les réunions de l'Assemblée Générale peuvent se dérouler en présentiel, à distance ou en hybride.

Article 4 : Direction de l'unité de recherche

L'unité de recherche est dirigée par deux directeurs élus parmi les enseignants-chercheurs ou

chercheurs membres permanents. Ils doivent appartenir à des sections CNU différentes et être habilités à diriger des recherches.

Les prétendants aux fonctions de directeur font acte de candidature en se groupant par binôme avec la personne de leur choix. Le panachage est interdit lors du scrutin.

Les directeurs sont élus par l'Assemblée générale à la majorité absolue des membres suffragants présents ou représentés au 1er tour, à la majorité des suffrages exprimés au second tour.

Sur proposition des directeurs, l'Assemblée générale élit dans les mêmes conditions un ou plusieurs directeurs délégués, ainsi que le directeur de la Clinique juridique de Normandie et le directeur de la revue Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux.

Le résultat de ces votes est transmis au Président de l'UCN qui nomme l'équipe de direction.

L'équipe de direction est élue pour cinq ans. En cas de vacance, l'Assemblée générale se réunit de plein droit et élit un remplaçant.

Chacun des directeurs assure le fonctionnement de l'équipe de recherche et la gestion des moyens, notamment l'engagement des dépenses.

Les directeurs proposent à l'Assemblée générale les modifications du règlement intérieur.

Article 5 : Conseil de laboratoire

Le Conseil de laboratoire comprend :

- les directeurs de l'unité de recherche et le ou les directeurs délégués;
- le directeur de la Clinique juridique de Normandie ;
- le directeur de la revue Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux ;
- les responsables des axes de recherche définis à l'article 6 du présent règlement;
- les personnels ingénieurs, administratifs et techniques;
- 2 représentants des membres doctorants et docteurs de section CNU différentes élus parmi eux en assemblée générale restreinte aux membres doctorants et docteurs à la majorité des suffrages exprimés;
- un représentant des directeurs de Master, élu parmi eux.

Le Directeur de l'UFR est invité à participer aux réunions du Conseil.

Le Conseil de laboratoire est présidé par les directeurs de l'unité de recherche.

Il se réunit au moins deux fois par an à l'initiative des directeurs de l'unité de recherche ou d'un tiers de ses membres et sur un ordre du jour déterminé.

Le Conseil a compétence pour proposer à l'Assemblée générale les principales orientations de la politique de recherche de l'unité de recherche et les ouvertures de crédit décidées à partir de la dotation annuelle.

Toute discussion ainsi que toute décision relative à la situation individuelle, au statut ou au devenir d'un membre permanent de l'unité de recherche ont lieu en formation restreinte, hors la présence des représentants élus par les membres doctorants et docteurs.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des membres présents.

Les réunions du Conseil de laboratoire peuvent se dérouler en présentiel, à distance ou en hybride.

Article 6: Axes de recherches

L'unité de recherche est attachée à la liberté de la recherche telle qu'elle est posée par la Loi : « Les enseignants-chercheurs, les enseignants et les chercheurs jouissent d'une pleine indépendance et d'une entière liberté d'expression dans l'exercice de leurs fonctions d'enseignement et de leurs activités de recherche, sous les réserves que leur imposent, conformément aux traditions universitaires, les principes de tolérance et d'objectivité ». Chaque chercheur est donc libre d'investir les domaines juridiques qui correspondent à ses compétences, à l'offre de formation à laquelle il concourt, ou qu'il juge essentiels pour les sciences juridiques.

Toutefois, pour l'efficacité et la visibilité des recherches conduites au sein de l'unité de recherche, et pour favoriser l'émergence d'une recherche collective, l'Assemblée générale a arrêté les quatre axes de recherche suivants, qui constituent ainsi le coeur de l'activité de l'unité de recherche:

- Contentieux privé et public, interne, comparé et international;
- Vulnérabilité et droits fondamentaux ;
- Droit, science et numérique ;
- Mutations historiques et évolutions contemporaines du Droit.

Chaque axe de recherche est animé conjointement par deux chercheurs relevant obligatoirement de sections CNU différentes. Les responsables d'axes agissent dans une double perspective : initier des actions de recherche collective et dynamiser les recherches individuelles. Les responsables d'axes de recherche sont élus par l'Assemblée générale restreinte aux membres permanents sur proposition des directeurs après appel à candidature. L'Assemblée générale veille à une juste représentation des professeurs et des maîtres de conférences en qualité de responsables d'axes. Ils sont élus à la majorité simple des membres suffragants présents ou représentés.

Article 7 : Gestion de l'Unité de recherche

Les membres permanents s'engagent à mener des travaux de recherche réguliers, à participer aux activités de l'unité de recherche et à maintenir à jour l'état de leurs travaux dans la base de données HAL. Ils s'engagent par ailleurs à indiquer leur appartenance à l'unité de recherche dans l'ensemble de leurs publications et communications conformément à la charte des signatures de la production scientifique votée par le conseil d'administration de la COMUE Normandie Université (Normandie Univ, UNICAEN, CCEJ, 14000 Caen, France).

Les membres associés ont accès aux locaux de l'unité de recherche et au portail documentaire. Ils s'engagent à faire état de leur qualité de membre associé de l'unité de recherche dans leurs publications.

La gestion administrative et financière de l'unité de recherche et de ses actions est assurée par un personnel administratif dont le rôle est notamment :

- l'aide à l'organisation des manifestations scientifiques;
- la préparation des réunions du Conseil de laboratoire, de l'Assemblée générale, des axes de recherches, préparation des procès-verbaux et diffusion;
- la communication de l'unité de recherche (mise à jour du site internet, HAL, réseaux sociaux, lettre d'actualité trimestrielle sur l'activité de l'unité de recherche et des membres);
- le soutien aux projets de recherche de l'unité de recherche ;
- l'établissement et le suivi du budget;
- l'aide au montage de contrats de recherche;
- l'interface avec l'école doctorale, les autres unités de recherche et les masters ;
- l'appui au fonctionnement de la clinique juridique.

12 • ORGANISATION DE L'ÉQUIPE

Article 8: Revue « Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux »

Le directeur de publication est élu dans les conditions prévues à l'article 4 pour un mandat courant jusqu'à l'expiration du contrat. Dans les mêmes conditions, l'Assemblée générale approuve la constitution du comité de lecture et du comité scientifique proposée par le directeur de publication.

Le directeur de publication gère la publication des Cahiers. Il en rend compte annuellement devant l'Assemblée générale. Celle-ci, à la majorité absolue des membres présents, approuve cette gestion.

Article 9: Clinique juridique de Normandie

La Clinique juridique de Normandie est un dispositif de formation à la recherche les étudiants de Master dans une perspective tout à la fois pédagogique et sociale mise en place au sein de l'unité de recherche.

La Clinique juridique de Normandie est dirigée par un directeur élu sur proposition des directeurs de l'unité de recherche dans les conditions prévues à l'article 4.

Article 10 : Hygiène et sécurité

L'équipe de direction de l'unité de recherche veillent, pour ce qui les concernent, à l'application des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur dans l'établissement. S'il lui incombe de veiller à la sécurité et à la protection des personnels et d'assurer la sauvegarde des biens de l'unité de recherche, chacun doit se soucier de sa propre sécurité et de celle d'autrui.

Article 11: Confidentialité

Les membres de l'unité de recherche sont tenus de respecter, le cas échéant, la confidentialité des travaux qui leur sont confiés. Ils sont tenus également de ne pas dévoiler, dans pareille hypothèse, d'information sur le travail des autres membres de l'unité de recherche et sur les travaux collaboratifs dont ils pourraient avoir connaissance.

Article 12: Utilisation des moyens informatiques

L'utilisation des moyens informatiques est soumise à des règles explicitées dans la charte informatique de l'UCN. La charte informatique est avant tout un code de bonne conduite. Elle a pour objet de préciser la responsabilité des utilisateurs, en accord avec la législation.

La charte informatique de l'UCN est consultable à l'adresse suivante : http://intranet.unicaen.fr/services-/systeme-d-information/documentation/

Article 13: Entrée en vigueur

Le présent règlement intérieur prend effet à compter du 01/01/2022.

Axes de recherche

Axe 1 : Vulnérabilité et droits fondamentaux

Co-responsables:

Catherine-Amélie Chassin professeure de droit public et Laurence Mauger-Vielpeau professeure de droit privé

Descriptif:

Les travaux menés au sein de cet axe permettent de rapprocher privatistes et publicistes autour de sujets communs, liés d'une part à la vulnérabilité des personnes, d'autre part à la protection des droits fondamentaux – deux domaines qui se chevauchent nécessairement. De nombreux travaux ont été menés par le passé entre les équipes des anciens Centres de recherche, qui trouvent désormais une convergence et une dynamique renouvelés.

Activité de l'axe pendant l'année :

Colloques

- Droits et libertés fondamentaux en prison : de la loi pénitentiaire au code pénitentiaire, (Dir. Agnès Cerf, 27 janvier 2023)
- Le mineur : entre protection et autonomie (Dir. Laurence Mauger-Vielpeau, Fanny Rogue et Véronique Toudic, 24 mars 2023)
- Le majeur protégé face à la justice pénale, Acte III (en partenariat avec l'Université Clermont-Auvergne) (Dir. Gilles Raoul-Cormeil)
- Le majeur protégé face la justice pénale, Acte IV (Dir. Gilles Raoul-Cormeil et Agnès Cerf, 7 avril 2023)

Conférences

- Le droit des majeurs protégés, Claire Hérin et Gilles Raoul Cormeil, 16 septembre 2022
- Regards croisés sur la situation en Ukraine (Acte II), Stéphane Leclerc et Catherine-Amélie Chassin, 7 novembre 2022
- Le droit du dommage corporel, Amandine Cayol, Alice Dupont-Barrellier, Frédérique Mocque Nicoloff, 10 février 2023
- Semaine du droit sur Corps et Droit : La loi sur la fin de vie (Aurore Catherine et Patricia Jourdain, 13 mars 2023) ; Les lois de bioéthique (Gilles Raoul-Cormeil, 14 mars 2023) ; Le corps augmenté (Amandine Cayol et

Laurence Fin-Langer, 15 mars 2023); Les ordalies médiévales (Blandine Hervouët, 16 mars 2023)

Enfin, une conférence était programmée mais a dû être annulée du fait de la fermeture administrative de l'université : celle de Jean Dhommeaux sur « La politique juridique de la France en matière de droit international des droits de l'homme », programmée en mars 2023.

Projets à venir pour la période 2023-2024 :

- Projet de Colloque 2024 organisé par Gilles Raoul-Cormeil (en lien avec l'université de Strasbourg) sur les majeurs protégés, la maltraitance financière et la responsabilité du banquier
- Projet de Colloque 2024 organisé par Agnès Cerf et le soutien de Laurence Mauger-Vielpeau sur les violences intrafamiliales
- Projet de Colloque 2025 organisé par Samuel Etoa avec le soutien d'Elodie Saillant et d'Eleonora Bottini sur le séparatisme
- Projet de Colloque 2025 organisé par Gilles Raoul-Cormeil et Fanny Rogue sur les majeurs protégés et le numérique

Conférences d'actualité envisagées pour l'année 2023-2024 :

- · Sur les majeurs protégés
- Sur les mineurs
- Sur la filiation (peut être sous forme de cycle sur l'adoption / la PMA / la reconnaissance / la filiation biologique)
- Sur l'hospitalisation psychiatrique contrainte (à voir si évolution vers une Journée d'études)
- Sur l'indemnisation des victimes de terrorisme (à voir si évolution vers une Journée d'études)
- Sur la réforme du droit des étrangers

Axe 2 : Contentieux privé et public, interne, comparé et international

Co-responsables:

Rafael Amaro professeur de droit privé et Collogue Jean-Christophe Le Coustumer professeur de droit public

Descriptif:

Jusqu'à présent cette thématique s'exprimait à travers deux pôles : « Droit des affaires » et « Contentieux interne et international ».

Leur fusion au sein d'un axe Contentieux (privé et public, interne, comparé et international) permet d'embrasser les travaux des enseignantschercheurs travaillant sur les matières de droit processuel (procédure civile, procédures civiles d'exécution, procédure pénale, procédure commerciale et contentieux administratif) ou mêlant droit processuel et droit substantiel (droit procédures collectives, droit consommation, droit de la concurrence, contentieux administratif et constitutionnel) et plus largement ceux dont l'objet d'étude est le contentieux.

thématique du contentieux particulièrement bien à des comparaisons entre le droit public et le droit privé, ce qui renforce la pertinence de cet axe.

Activité de l'axe pendant l'année :

• Compétence et procédure collective, (Dir. Laurence Fin-Langer, Florent Petit, 2 juin 2023)

Conférences

- Droit des affaires la perte de valeur du fonds de commerce. Rafael Amaro et Jean-Christophe Le Coustumer, 17 octobre 2022
- La régularisation des actes administratifs, conférence débat autour de l'ouvrage de William Grémaud, en présence de l'auteur, Jean-Christophe Le Coustumer, 20 janvier 2023

Axe 3 : Droit, science et numérique

Co-responsables:

Christophe Alleaume professeur en droit privé et Aurore Catherine maître de conférences en droit public

Descriptif:

L'axe « Droit, science et numérique » s'articule autour de deux thématiques de recherche : la science (notamment droit de la santé, droit de la bioéthique et le numérique pris indépendamment l'un de l'autre) ; ainsi que les interactions entre la science et le numérique.

Activité de l'axe pendant l'année :

Colloques

- Tiers de confiance numérique, (Dir. Thibault Douville, 9 décembre 2022, actes à paraître aux Éditions Dalloz IP/IT)
- Enjeux du développement de la télémédecine en Normandie, (Dir. Amandine Cayol, Fanny Rogue, Aurore Catherine, 17 mars 2023)
- Le renouvellement du droit civil sous l'influence du numérique, Journée nationale de l'Association Henri Capitant, (Dir. Thibault Douville, 31 mars 2023, actes à paraître en 2024 aux Éditions Dalloz (coll. Thèmes et commentaires)

Conférences

Présentation du Code de la cybersécurité,
 Thibault Douville et Michel Sejean, 8 décembre
 2022

Achèvement de projets de recherches :

- Enjeux du développement de la télémédecine en Normandie (EDeTeN) (2019/2022) sous la responsabilité scientifique d'Amandine Cayol
- Numérique et ordre public (NUMOP) 2020/2023 sous la responsabilité scientifique d'Alexandra Korsakoff

Projets à venir pour la période 2023-2024 :

• Réflexion autour d'un thème de recherche fédérateur des membres de l'Axe 3 : le Droit et la Science sous l'angle de l'impact de l'IA

Une réflexion a émergé au cours de l'année afin de retenir un thème de recherche(s) permettant, pour les 2 années qui viennent, de fédérer le maximum de chercheurs de l'Axe 3.

Un projet de recherches sur le Droit et la Science sous l'angle de l'impact de l'IA a retenu l'attention des membres de l'Axe. L'idée serait de travailler sur la (les) transformation(s) du droit véhiculée(s) par l'IA.

Dans ce cadre, il est envisagé de prendre attache avec une autorité de régulation afin d'étudier divers aspects de droit public et de droit privé. L'ARCOM, héritière du CSA et de la HADOPI, permettrait plus facilement de susciter l'intérêt interdisciplinaire parmi les membres de l'Axe 3.

Axe 4 : Mutations historiques et évolutions contemporaines du Droit

Co-responsables:

Dominique Custos professeure en droit public et Jérôme Pigeon maître de conférences en histoire du droit

Descriptif:

L'axe « Mutations historiques et évolutions contemporaines du droit » est un axe de recherche pluridisciplinaire réunissant chercheurs de toutes les disciplines juridiques : l'histoire, les sources et la théorie du droit, le droit public, le droit privé, le droit pénal et l'histoire des idées politiques. Cet axe a vocation à rassembler plusieurs thématiques ayant en commun une perspective de recherche où les mutations contemporaines du droit sont étudiées et éclairées par l'analyse historique et comparée.

Activité de l'axe pendant l'année :

Réflexion autour d'un thème de recherche fédérateur des membres de l'Axe 4 : Extrémisme et révolution.

À la suite de la « radicalisation », surtout de sa prévention, celle-ci étant directement liée au terrorisme et au passage à l'action violente, le « séparatisme » a fait son apparition dans le discours politique et médiatique.

Dans le droit fil des discours du Président de République à l'automne 2020, la loi « séparatisme » a notamment été promulguée le 24 août 2021. Finalement libellée « Loi confortant le respect des principes de la République », elle a officiellement pour objectif d'apporter des réponses au « repli communautaire et au développement de l'islamisme radical, renforçant le respect des principes républicains et en modifiant les lois sur les cultes ».

Le projet de recherche consisterait dès lors à s'interroger sur la signification de ce terme « séparatisme », notamment au regard et en lien avec d'autres termes auxquels il est directement corrélé, comme l'« extrémisme » ou le « radicalisme » religieux.

Liste des membres au 31 juillet 2023

Enseignants-chercheurs

01 - Droit privé

ALLEAUME Christophe, Professeur AMARO Rafael, Professeur BATTEUR Annick, Professeure émérite BAZIN-BEUST Delphine, Maître de conférences, HDR

BENNINI Aida, Maître de conférences BESSE Thomas, Maître de conférences BONAFINI Karine, Maître de conférences CAYOL Amandine, Maître de conférences CERF-HOLLENDER Agnès, Maître de conférences, HDR

COHEN Caroline, Maître de conférences
COUTURIER Mathias, Maître de conférences
DOUVILLE Thibault, Professeur
DUMARCAY Marie, Maître de conférences
FIN-LANGER Laurence, Professeure
GABROY Fanny, Maître de conférences
GOLHEN Catherine, Maître de conférences
GOSSELIN-GORAND Armelle, Professeure
HUCHET Marc-Olivier, Maître de conférences

JACOPIN Sylvain, Maître de conférences, HDR LE BARS Thierry, Professeur LEGRAND Véronique, Maître de conférences, HDR LEPROVAUX Jérôme, Maître de conférences, HDR MAUGER-VIELPEAU Laurence, Professeure MIKALEF-TOUDIC Véronique, Maître de conférences, HDR PAGNUCCO Jean-Christophe, Professeur PEDEMONS Angie, Maître de conférences PETIT Florent, Professeur RAOUL-CORMEIL Gilles, Professeur RETIF Samuel, Maître de conférences ROGUE Fanny, Maître de conférences ROUSPIDE-KATCHADOURIAN Marie-Noëlle, Maître de conférences SALHI Karim, Maître de conférences SCHERER Théo, Maître de conférences SALVAT Odile, Professeure émérite

THIBERGE Mathieu, Maître de conférences

02 - Droit public

BOTTINI Eleonora, Professeure
CASTILLO Maria, Maître de conférences
CATHERINE Aurore, Maître de conférences
CHASSIN Catherine-Amélie, Professeure
CUSTOS Dominique, Professeure
EPINETTE Françoise, Maître de conférences
ETOA Samuel, Maître de conférences
FISTIKCI Aysegul, Enseignante contractuelle
GODIVEAU Grégory, Maître de conférences
KORSAKOFF Alexandra, Maître de conférences

LAJOYE Christophe, Maître de conférences
LAMULLE Thierry, Maître de conférences, HDR
LARRALDE Jean-Manuel, Professeur
LECLERC Stéphane, Maître de conférences, HDR
LE COUSTUMER Jean-Christophe, Professeur
LE GRAND Vincent, Maître de conférences
MAJZA Béatrice, Maître de conférences, HDR
REDOR-FICHOT Marie-Joëlle, Professeure émérite
SAILLANT-MARAGHNI Élodie, Professeure
TARDIEU Aurélie, Maître de conférences

03 - Histoire du droit

HERVOUET Blandine, Maître de conférences PIGEON Jérôme, Maître de conférences RODET-PROFIT Alix, Maître de conférences

de Lisieux

Membres associés

AUREY Xavier, Maître de conférences
BOUTIN Christophe, Professeur
CAGNOLI Pierre, Professeur
DUVAL Eugénie, Lecturer, Royaume-Uni
FONTAINE Lauréline, Professeure
GAILLARD Émilie, Maître de conférences HDR
GHANDOUR Bertille, Maître de conférences
GUILLET Nicolas, Maître de conférences HDR
LEROYER Séverine, Maître de conférences
MOULIER Isabelle, Maître de conférences
OUEDRAOGO Richard, Juge au Tribunal judiciaire

PAQUIER Yann, Directeur des affaires juridiques, Communauté de Commune de Bayeux POIREY Sophie, Maître de conférences QUESNE Aloïse, Maître de conférences REICHLING Noëmie, Avocat collaborateur ROCHE Jean-Baptiste, Avocat à la Cour d'Appel de Caen TCHEN Vincent, Professeur VALLANSAN Jocelyne, Conseillère à la chambre commerciale, financière et économique à la Cour

de cassation

Doctorants et Docteurs

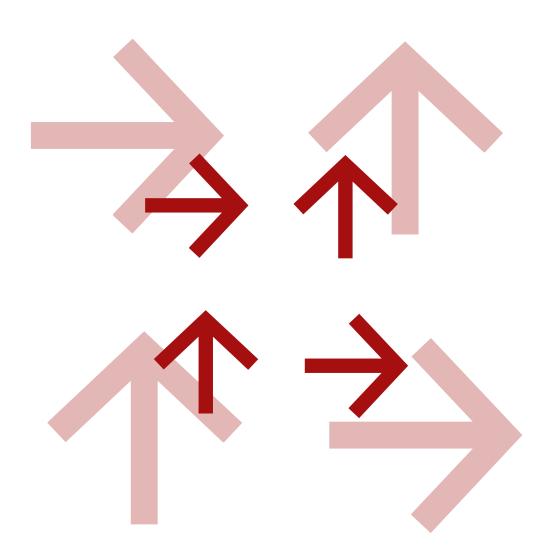
BLANCO Mathieu, droit privé BRIDENNE Emmanuel, droit privé CAPELLO Lucy, droit privé CARLIN Ludwig, droit privé CAYE Grégoire, droit public CHADOUTAUD-SALAZAR Karen, droit public CLORENNEC-JAOUEN Coralie, droit privé CONTARGYRIS Jean-Baptiste, droit public DAMBABA Mohamed, ATER, droit public DECAUX Manon, droit public **EUDE Élisabeth,** droit privé IGLESIAS Jérémie, droit public JEAN David, droit privé JUSSIAUX Camille, droit privé KENGELEWA Seydoux, droit public KITTY Sitsofe Jude-Vianney, droit public LABBAY Alexandre, droit public

LAVAZAY Eric-Jean, droit privé MAAYOUF Taha, droit privé MARKIEWICZ Sarah, droit privé MBENOUN BANGWENI Pierre, droit privé MORIN Alexandre, droit privé MOUSSA ALI Mahamat, droit privé NDIAYE SOW Marième, droit privé **NEVISSAS Eloise**, droit public NIANG Adama, droit privé NOËL Élodie, droit privé PENITOT Morgan, droit public PONTVIANNE Clément, droit privé PORCHER Sarah, droit privé RETROARA Tina Laura, droit privé RICHEVAUX Mathilde, droit privé SEMBACH Margaux, droit public VALENTIN Maxime, droit privé

Bureau de la recherche

Le 7 février 2022, a été recrutée comme responsable administrative du bureau de la recherche Pénélope COCHENNEC. Diplômée d'un master en communication des organisations, elle est notamment en charge de la gestion des projets de recherches, du site internet ainsi que de l'organisation des événements scientifiques du laboratoire.

ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES



Colloques

La nécéssité de iuger 14 et 15 ocotbre 2022

dir. sc. Armelle Gosselin-Gorand

C'est à une réflexion sur « la nécessité de juger » à laquelle a invité, les 14 et 15 octobre 2022, le collogue coorganisé par le Barreau de Caen, la faculté de droit de l'université de Caen Normandie et l'École des Avocats du Grand Ouest qui s'est tenu dans le grand amphithéâtre Pierre Daure. Pendant deux jours, universitaires, avocats, magistrats, philosophes, écrivains, journalistes, ont pu débattre des enjeux du procès pénal.

Le comité scientifique de cet événement était composé de : M. Christian Charrière-Bournazel. avocat au barreau de Paris, ancien bâtonnier du barreau de Paris, ancien président du Conseil national des barreaux, M. Gaël Balavoine, avocat au barreau de Caen, ancien bâtonnier du barreau de Caen, M. Sébastien Revel, avocat au barreau de Caen et Mme Armelle Gosselin-Gorand, professeure, enseignant chercheur en droit privé, co-directrice du Collège d'excellence de l'université de Caen Normandie

La justice des hommes n'a ni le pouvoir de réparer, ni d'annihiler les souffrances nées du crime, ni de rendre la vie. La restitutio in integrum lui demeure impossible.



Explorer la nécessité de juger à l'aune du temps avec les enjeux techniques de la prescription, de la vérité scientifique et les défis des cold case ; explorer la nécessité de juger à l'aune des guestions philosophiques et des réflexions historiques en questionnant les attentes des victimes et le rôle du juge ; explorer la nécessité de juger en écoutant lors d'une soirée ouverte au grand public des acteurs et des témoins des grands procès de l'histoire du XXe et du XXIe, telle est l'invitation que nous vous faisons. Volontairement pluridisciplinaire, ce colloque qui se déroule en Normandie sera aussi l'occasion de questionner l'évolution de notre justice criminelle avec d'une part l'analyse des retours de l'expérimentation des cours criminelles et d'autre part en miroir l'avenir du modèle de nos cours d'assises.



Le colloque a réuni, chaque jour, près de 250 participants venant du milieu professionnel (avocats, magistrats, élèves avocats) et universitaire (enseignants, doctorants et étudiants), et une cinquentaine d'intervenants et invités (professionnels et universitaires).



Les tiers de confiance numérique 9 décembre 2022

dir. sc. Thibault Douville

C'est la première fois qu'une journée d'étude était consacrée en France à cette notion. Elle a réuni un public nombreux (120 personnes environ, étudiants, universitaires et professionnels).

L'objectif était, après avoir étudié plusieurs exemples de tiers de confiance numérique, de vérifier s'il existe une unité entre statuts, caractères, fonctions et d'en proposer une approche transversale.

La journée a réuni un ensemble d'intervenants parmi les meilleurs spécialistes français de droit du numérique qui ont abordé, le matin, le statut des prestataires de confiance numérique, des signaleurs de confiance ou des services d'intermédiation de données... L'après-midi a donné lieu à des réflexions plus théoriques à propos des tiers de confiance numérique.

En définitive, la diversité des tiers de confiance numérique a pu être constatée et, s'ils constituent une figure incontournable de l'environnement numérique, ils ne semblent pas pouvoir être fondus dans une catégorie unique.





Droits et libertés fondamentaux en prison : de la loi pénitentiaire au code pénitentiaire incuier 2022

27 janvier 2023

dir. sc. **Agnès Cerf-Hollender** et **Jean-Manuel Larralde**

Le colloque a accueilli une centaine de participants venant du milieu professionnel (avocats, magistrats, mandataires à la protection des majeurs, personnels de l'administration pénitentiaire, personnels de santé) et universitaire (enseignants, doctorants et étudiants), et une quinzaine d'intervenants (professionnels et universitaires).





Les enjeux du développement de la télémédecine en Normandie 17 mars 2023

dir. sc. (pour l'ICREJ) Amandine Cayol, Aurore Catherine et Fanny Rogue



Ce colloque a eu pour objectif de présenter les résultats des travaux menés dans le cadre du projet de recherche EDeTeN, dirigé par Amandine Cayol, MCF en droit privé à l'université de Caen Normandie, et financé sur 24 mois (1er novembre 2020 - 31 octobre 2022) par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel FEDER/ FSE 2014-2020.

Cet événement a permis de réunir une centaine de participants, dont de nombreux acteurs en matière de télémédecine sur le territoire normand (médecins, infirmiers, pharmaciens, responsables de projets de télémédecine, ARS, Normand'e-santé, URML, CPAM, Gérontopôle de Normandie, Espace de réflexion éthique de Normandie), des représentants du monde politique (Conseil régional, Caen la Mer, collaborateurs de députés et de sénateurs), ainsi que des universitaires. étudiants et citovens (notamment l'intermédiaire раг de l'université Inter-âge).

Le mineur : entre protection et autonomie 24 mars 2023

dir. sc. Laurence Mauger-Vielpeau, Véronique Mikalef-Toudic et Fanny Rogue

Cette manifestation s'est organisée, sous la présidence d'Annick Batteur, professeure émérite à l'Université de Caen, en quatre tables-rondes autour de thématiques présentant une actualité législative ou jurisprudentielle et des difficultés de mise en œuvre pratique : la prise en charge des enfants confiés à l'aide sociale à l'enfance et des mineurs étrangers non accompagnés ; l'adoption et la mise en œuvre du code de la justice pénale des mineurs ; la réforme de l'adoption, le statut des pupilles de l'État et l'accès aux origines personnelles des enfants adoptés ; la santé des mineurs, pris en charge par l'aide sociale à l'enfance notamment, et les soins psychiatriques sans consentement pour les mineurs.





Ce colloque s'est tenu devant une centaine de participants, professionnels de la protection des mineurs (magistrats, avocats, agents départementaux, salariés d'association) et étudiants.

28ème Journée nationale de l'Association Henri Capitant, portant sur « Le renouvellement du droit civil sous l'influence du numérique »

31 mars 2023

dir. sc. Thibault Douville



Pour tenter de comprendre ce phénomène, et après des propos introductifs de Nathalie Martial-Braz sur la place laissée au droit civil par le droit européen du numérique, quatre tables rondes ont abordé successivement les questions du renouvellement du droit des personnes, du droit des biens et du patrimoine, du droit des contrats, et enfin du droit de responsabilité. Le regard adopté essentiellement prospectif afin de les mesure évolutions à venir du droit civil et en dessiner les contours.

Cent cinquante personnes sur place, et une centaine à distance, ont pu suivre avec un grand intérêt ce programme, élaboré sous la direction scientifique du professeur Thibault Douville et avec le soutien de l'Institut caennais de recherche juridique.

Ni la réforme du droit des contrats, ni les projets de réforme du droit des biens ou du droit des contrats spéciaux n'ont entendu encadrer spécialement les questions liées à l'environnement numérique. Cette situation s'explique peut-être par l'inutilité de le faire, les mécanismes de droit commun s'adaptant à l'environnement numérique, ou par la nécessité de consacrer des dispositifs spéciaux en présence d'objets nouveaux.

Les actes feront l'objet d'une publication aux Éditions Dalloz (coll. Thèmes et commentaires, 2024).



Le majeur protégé face à la justice pénale | Acte 4 7 avril 2023

dir. sc. Agnès Cerf-Hollender et Gilles Raoul-Cormeil



En droit civil, le majeur protégé est une catégorie juridique nommée, dont le régime est posé au titre XI du Livre I^{er} du Code civil. Le Code pénal ignore le majeur protégé victime ; il vise en revanche les personnes particulièrement vulnérables. Toutefois, depuis la loi du 5 mars 2007 et des lois de nécessité, conçues pour combler les lacunes relevées par le Conseil constitutionnel, le majeur protégé auteur d'une infraction fait l'objet de dispositions rassemblées dans le titre XXVII du Code de procédure pénale.

Le colloque a permis de croiser les critères de la vulnérabilité et d'éprouver les techniques de protection (information, assistance), y compris lorsque le majeur protégé est sous-main de justice.

Les actes du colloque de Caen, du 7 avril 2023, joint à ceux du colloque de Clermont-Ferrand, du 7 oct. 2022, ont été publiés le 1^{er} juillet 2023, sous la direction d'Agnès Cerf-Hollender et Gilles Raoul-Cormeil (29 études, 29 auteurs, éd. IFJD, 350 p.)

Une vingtaine d'intervenants ont mené les échanges de cette journée : universitaires et praticiens (magistrats, mandataires judiciaires à la protection des majeurs, avocat, psychiatre, expert judiciaire, psychologique, expert judiciaire), réunissant près de 300 participants, de nombreux mandataires judiciaires à la protection des majeurs et une centaine d'étudiants.

Compétence et procédure collective 2 juin 2023

dir. sc. Laurence Fin-Langer et Florent Petit

Ce colloque a permis d'étudier les problèmes de compétence juridictionnelle que soulèvent les procédures collectives. En effet, se pose tout d'abord la question de l'articulation des juridictions susceptibles d'intervenir dans le traitement des entreprises en difficulté, dans la mesure où outre le juge commissaire et le tribunal de commerce, le juge du surendettement a désormais vocation à intervenir depuis la réforme du 14 février 2022. Par ailleurs, sont également concernées les juridictions étrangères voire arbitrale. Se pose ensuite la question de l'articulation de ces juridictions avec les juridictions de droit commun, en présence de contentieux en cours ou nouveau comme un litige prud'homal, fiscal, répressif.

Une vingtaine d'intervenants ont pris part aux échanges face à un public composé de professionnels mandataires judiciaires, avocats mais également magistrats. De nombreux universitaires et étudiants ont également assisté aux différentes tables rondes.



Environnement et assurance 2 juin 2023

dir. sc. Amandine Cayol et Mathias Couturier

Ce colloque a interrogé, de manière pluridisciplinaire, les enjeux des risques environnementaux pour la viabilité du système assurantiel.

Ont été étudiés les différents régimes d'assurance susceptibles d'être mobilisés pour répondre au défi climatique : le régime spécifique des catastrophes naturelles, mais aussi tous les autres régimes pouvant être mis en jeu (assurance agricole, assurance construction, assurance de responsabilité civile).

Ce colloque a permis d'offrir un regard croisé entre universitaires et professionnels du secteur des assurances et de la couverture des risques.



Cycle de conférences

L'année universitaire 2022 - 2023 a été marquée par l'inauguration des conférences d'actualité juridique. L'organisation de celles-ci, sous l'égide de différents enseignants-chercheurs de notre faculté, parfois accompagnés de praticiens du droit, a été coordonnée Grégory Godiveau, directeur délégué aux cycles de conférences. Elles ont rencontré un franc succès et ont permis aux étudiants de notre UFR ainsi qu'à de nombreux professionnels - au titre de la formation continue - de se tenir avertis des développements les plus récents concernant les différentes disciplines afférentes à leurs activités. Elles se sont tenues autant que de possible les deuxièmes vendredis du mois, entre 12 et 14 heures.



Droit des majeurs protégés 16 septembre 2022

sur le thème du droit des majeurs protégés, à l'initiative de Monsieur le Professeur Gilles Raoul-Cormeil et de Madame Claire Hérin-Gillier, directrice des services de l'Union départementale des associations familiales du Calvados. Elle a rassemblé 36 participants (24 auditeurs libres et 12 formation continue, dont 9 mandataires judiciaires à la protection des majeurs, 1 avocat, 1 notaire, et une formation

La première conférence s'est déroulée le 16 septembre 2022,



Conférence sur l'actualité en droit des majeurs protégés, 16 septembre 2022

Droit des affaires 17 octobre 2022

La deuxième conférence, en droit des affaires, a eu lieu le 17 octobre 2022 et a réuni 30 auditeurs libres. Sous la direction de Messieurs les Professeurs Rafael Amaro et Jean-Christophe Le Coustumer, se sont joints de nombreux intervenants tels que Madame Isabelle Rohart (conseillère à la Cour d'appel de Paris), Monsieur Thierry Bergeras (expert judiciaire), Maître Julien Prigent (avocat au barreau de Paris), Monsieur le Professeur Thibault Douville et Madame la Professeure Julie Traullé (université de Tours).

Droit des sociétés 10 novembre 2022



Conférence sur l'actualité en droit des sociétés 10 novembre 2022

Dialogue social et QVCT 9 décembre 2022

En quatrième occurrence, Madame la Professeure Laurence Fin-Langer et Madame Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian ont proposé, avec le soutien de Maître Marie Laffitte (avocate au barreau de Caen) et de Madame Clarisse Geulin (DRH de la branche agricole du groupe Agrial), une conférence sur le dialogue social et la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT). Elle s'est tenue le 9 décembre 2022 et a vu la participation de 45 auditeurs libres ainsi que de 5 professionnels (1 chargée de formation, 1 DRH, 3 avocates).

Droit des contrats 13 janvier 2023

Le début de l'année civile 2023 s'est ouvert sur la cinquième conférence le 13 janvier, à l'initiative de Monsieur le Professeur Thibault Douville, en Droit des contrats. Elle a permis de fédérer 36 participants, dont 25 auditeurs libres, 1 professionnels, 7 avocats, 2 assistantes juridiques et 1 juriste notamment.

Droit du dommage corporel 10 février 2023

Le 10 février 2023, s'est tenue la sixième conférence, dédiée au droit du dommage corporel, et organisée par Madame Amandine Cayol (Maître de conférences à l'université de Caen Normandie) avec la collaboration de Maître Alice Dupont-Barrellier (avocate au barreau de Caen) et de Maître Frédérique Mocque Nicoloff (avocate au barreau de Rouen). La conférence a accueilli 78 participants (dont 15 avocats).

Droit des sociétés - 2e édition 5 mai 2023

Pour sa deuxième édition, le droit des sociétés a clos la première promotion des conférences d'actualité. Toujours sous la direction de Monsieur le Professeur Jean-Christophe Pagnucco et de Maître Olivier Lecomte, la manifestation a eu lieu le 5 mai 2023. Elle a permis d'accueilli 30 participants, dont 10 avocats et 1 notaire.

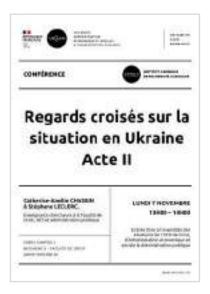


Bilan et perspectives

juridique. Celles-ci seront, dans l'ordre cautionnement (Madame Angie Pédemons), du Jean-Christophe Pagnucco et Maître Olivier Professeur Thibault Douville). Lecomte), du droit de la distribution (Madame Delphine Bazin-Beust), du droit de l'urbanisme

En définitive, les conférences d'actualité sont (Monsieur Vincent Le Grand), du contrôle une vraie réussite, comme en attestent les juridictionnel (Monsieur Mathias Couturier), du affluences ici répertoriées. La prochaine année droit des données à caractère personnel universitaire sera de nouveau très fortement (Monsieur le Professeur Thibault Douville et animée autour de ces conférences d'actualité Madame Aurore Catherine), du droit du chronologique, consacrées aux thématiques de droit du dommage corporel et au droit des la question prioritaire de constitutionnalité assurances (Madame Amandine Cayol), au droit (Madame la Professeure Eleonora Bottini), de la de la preuve en droit du travail (Madame la responsabilité civile (Madame Amandine Cayol Professeure Laurence Fin-Langer et Madame et Monsieur le Professeur Gilles Raoul-Cormeil), Marie-Noëlle Rouspide-Katchadourian), ainsi du Droit des sociétés (Monsieur le Professeur que du droit des contrats (Monsieur le

Autres conférences (débats, recherche...)



Regards croisés sur la situation en Ukraine | Acte 2

7 novembre 2022

Par Catherine-Amélie Chassin et Stéphane Leclerc



Lancement du 20e numéro des Cahiers de la Recherche sur les Droits Fondamentaux 1er décembre 2022

Par Jean-Manuel Larralde et Nicolas Guillet, membre associé de l'ICREJ et correspondant scientifique de ce 20e numéro, maître de conférences HDR en droit public

Intervenants: Nicolas Guillet, maître de conférences HDR à l'université Le Havre Normandie, Magdalena Marin, doctorante à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne et

Carole Nivard, maître de conférences à l'université de Rouen Normandie



Michel Séjean | Présentation du Code de la cybersécurité

8 décembre 2022

Par Michel Séjean, professeur à l'université Paris XIII, chercheur associé à l'IHEDN et directeur scientifique du Code de la cybersécurité et Thibault Douville, coauteur du Code la cybersécurité



William GREMAUD | Conférence-débat – La régularisation des actes administratifs 20 janvier 2023

Par Jean-Christophe Le Coustumer

Intervenants: William Gremaud, maître de conférences en droit public et auteur de l'ouvrage, université de Paris Panthéon-Assas, Pauline Désert, avocate au barreau de Caen, Grégory Godiveau, maître de conférence en droit public et Manon Decaux, doctorante, université de Caen Normandie



Maciej HULICKI | Unitary patents and patents courts

10 février 2023

Par Maciej Hulicki, maître de conférences en droit de la propriété intellectuelle, en droit numérique à l'université Cardinal Stefan Wyszynski de Varsovie et enseignant-chercheur invité de l'UFR de Droit, AES et Administration Publique de l'université de Caen Normandie

Fête du Droit – Édition 2023 | Le corps et le droit

13 au 22 mars 2023

La loi sur la fin de vie : regards croisés entre un juriste et un praticien

Par **Patricia Jourdain**, docteur en médecine et **Aurore Catherine**

Lois de bioéthique (principes, évolutions) - Exemples du don de gamètes et de l'assistance médicale à la procréation

Par Gilles Raoul-Cormeil

Le corps augmenté Par **Amandine Cayol** et **Laurence Fin-Langer**

Les ordalies médiévales : "Le corps, objet de la preuve" Par **Blandine Hervouët**





Christoph WEBER | Les plateformes numériques et le droit du travail : regards croisés franco-allemand

22 mars 2023

Par **Christoph Weber**, professeur de droit civil et droit du travail, université de Würzburg et enseignantchercheur invité de l'UFR de Droit, AES et Administration Publique de l'université de Caen Normandie et Laurence Fin-Langer



François OST | Le temps et le droit

22 mai 2023

Par François Ost, professeur émérite de l'université Saint-Louis de Bruxelles, philosophe du droit et dramaturge belge

Conférence inaugurale de la semaine d'excellence du Collège d'Excellence de la Faculté de Droit de l'université de Caen Normandie.



Le travail parlementaire et le travail législatif : expérience d'un député 3 juillet 2023

Par Fabrice Le Vigoureux, député de la première circonscription du Calvados et professeur des universités

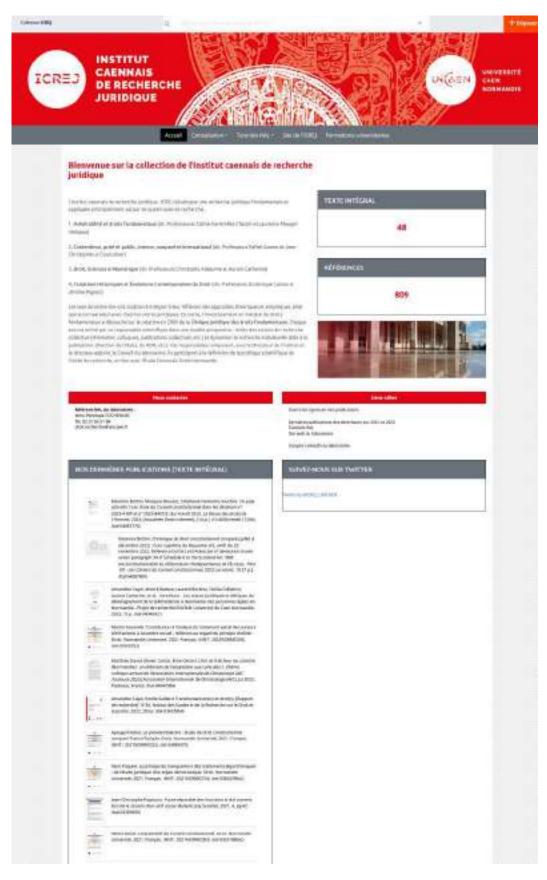
Conférence organisée dans le cadre de la remise des prix du concours de la meilleure révision constitutionnelle.

Publications

Collection de l'ICREJ sur HAL (depuis le 1er décembre 2022)

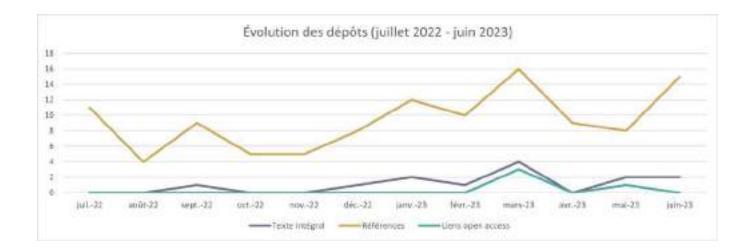
L'Institut caennais de recherche juridique dispose d'une collection sur HAL depuis le mois de décembre 2022. Celle-ci recense ces dernières publications des membres de l'ICREJ, sous la forme de texte intégral, références et liens open access.

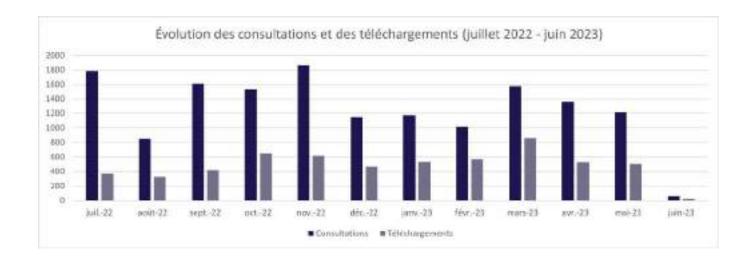
Notre collection sur HAL



32 • ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

Quelques données sur les évolution des dépôts et des consultations, et téléchargements de la collection HAL de l'ICREJ:





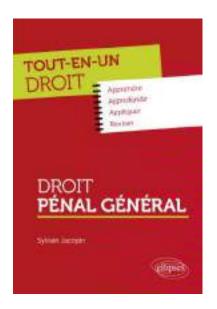
Dernières publications des membres en 2022-2023 Ouvrages



CAYOL, Amandine. Le droit de la responsabilité civile en tableaux, coécrit avec R. Bigot, préface Ph. Brun, Ellipses, 2022



MIKALEF-TOUDIC, Véronique. Droit de la famille et régimes matrimoniaux, Collection Paradigme « Métiers du droit », 2ème édition, Éditions Larcier, 2022



JACOPIN, Sylvain. Droit pénal général, éd. Ellipses, 2022



LAMULLE, Thierry. Fiscalité des particuliers et des entreprises, 23ème édition, collection Mémentos, Gualino-Lextenso, 2022



LEPROVAUX, Jérôme. Gestion de patrimoine, la transmission aux enfants, éditions EMS, 2022

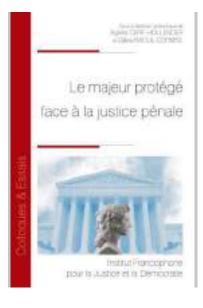




LECLERC, Stéphane. Les institutions de l'Union européenne, 9ème éd., coll. « Mémentos LMD », Gualino-Lextenso, 2022



PAGNUCCO, Jean-Christophe. Le droit de l'ingénierie financière, avec Jean-Marc MOULIN, Gualino-Lextenso, 2022



RAOUL-CORMEIL, Gilles, CERF-HOLLENDER, Agnès. Le majeur protégé face à la justice pénale, Collection « Colloques & Essais », Édition Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, 2023

Chapitres d'ouvrages

ALLEAUME, Christophe. « L'extraction des données et la propriété intellectuelle », in L'émergence d'un droit des données, coll. « Thèmes et commentaires », Dalloz, 2022.

AMARO, Rafael. « "L'enforcement" du droit de la concurrence : nouvelle doctrine européenne ? », in Laurence Idot Liber Amicorum - Concurrence & Europe, Vol. 2, 2022, p. 51 et s.

BESSE, Thomas, « Majeurs protégés et réseaux sociaux : une socialisation à risques », in G. Raoul-Cormeil, A. Cerf (dir.), Majeur protégé et matière pénale, IFJD, 2023, p. 167.

BESSE, Thomas, « Les discours de haine dans la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse », in B. Nicaud (dir.), Les discours de haine, Mare & Martin, 2023, p. 43, 48

BOTTINI, Eleonora. « Juger la séparation des pouvoirs en temps de crise sanitaire : les cours suprêmes face à leur propre rôle », in X. Philippe, X. Duprè de Boulois, Gouverner et juger en période de crise, Mare et Martin, 2022, p. 303-320.

BOTTINI, Eleonora. « L'ultime recours. La Cour constitutionnelle italienne au secours de la démocratie? », in V. Barbé, B.-L. Combrade, C.-E. Sénac (dir.), La démocratie illibérale en droit constitutionnel, Larcier, 2023, p. 271-286.

CATHERINE, Aurore. « Médecine et transhumanisme, entre réparation et augmentation » (avec S. VARATHARAJAH), in A. Cayol et E. Gaillard, Regards croisés sur le transhumanisme, Ed. Peter Lang, 2022, pp. 187-200.

CAYOL, Amandine. « Responsabilité du fait des accidents de la circulation », in R. Bigot et F. Gasnier (dir.), Encyclopédie Droit de la responsabilité civile, Lexbase, 9 mai 2022.

CAYOL, Amandine. "The development of e-health in the context of the covid-19 pandemic", in A. Cayol, H. H. Seong, R. Titiriga et P. Chabal (dir.), Eurasian Challenges to International Economic Law. New developments after Brexit and in the context of the Covid-19, Ed. Peter Lang, 2022, pp. 247-256.

CHASSIN, Catherine-Amélie. « Redéfinir et réinventer les voies légales de migration », in Société française de droit international, Migrations et droit international, Colloque de Paris-Saclay, éd. Pédone, 2022, p. 381-398.

CHASSIN, Catherine-Amélie. « Droits de l'homme et protection des migrants et déplacés environnementaux », in C. Picheral (Dir.), Les droits de l'homme face aux risques pour l'humanité, éd. LexisNexis, 2022, p. 219-232.

CUSTOS, Dominique. « Comentario al artículo 2 del Código Modelo Euroamericano de la Jurisdicción Administrativa », in Ricardo Perlingeiro et Pedro Aberastury, eds, Código Modelo de la Jurisdicción Administrativa, Rubinzal - Culzoni, 2022, p. 36-58.

DOUVILLE, Thibault. « La politique européenne en matière de communications électroniques », in B. Bertrand (dir.), La politique européenne en matière de numérique, Larcier, 2022, p. 335 à 354.

FIN-LANGER, Laurence. Chapitres 45, 46 et 47, in Jocelyne Vallansan « Guide pratique des procédures collectives », Lexisnexis, 3ème édition, 2022.

GODIVEAU, Grégory. « Articles 104 et 105 TFUE : enquête sur les ressorts constitutionnels et politiques de dispositions orphelines », in Droit, Europe et Concurrence, Mélanges en l'Honneur de Laurence IDOT, vol. 2, 2022, p. 79-91.

GODIVEAU, Grégory. « Les Communications de la Commission européenne », in M. Chagny, Dictionnaire Concurrences, 2022, disponible sur e-concurrences (http.www.concurrences.com)

GODIVEAU, Grégory. « L'intégration des collectivités territoriales au marché intérieur », in L. Potvin Solis, L'Union européenne et les territoires, Bruylant, 2022, p. 67-99.

HERVOUET, Blandine. « Jansénisme et droit », in. B. Callebat, B. Hervouët, S. Icard et G. Olivo, ed. Société des Amis de Port-Royal: Bibliothèque Mazarine, 2022.

KORSAKOFF, Alexandra. « La notion de groupe social en situation de conflit armé », in Fernandez, T. Fleury-Graff et A. Marie, Asile et nouvelles conflictualités, Pédone, 2022, pp. 177-190.

LARRALDE, Jean-Manuel. « Individualisation et droit européen des droits de l'homme », in C. Boiteux-Picheral, L'(in)efficience de la logique des droits de l'homme face aux risques pour l'humanité, LexisNexis, 2022, p. 21-37.

LARRALDE, Jean-Manuel. « Minorités », in C. Laurent-Boutot, Y. Lécuyer, D. Tharaud (dir.) Dictionnaire thématique de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, Pedone, 2022, p. 253-256.

LE BARS, Thierry. « Les procédures de surendettement des particuliers : une illustration des insuffisances du législateur contemporain », in Mélanges offerts à Philippe Théry. Les coutures du droit, coédition LGDJ-Dalloz, 2022, p. 359.

LE GRAND, Vincent, « Planification et règles d'urbanisme », in Droit de l'aménagement de l'urbanisme et de l'habitat (GRIDAUH), Le Moniteur, 2022.

LECLERC, Stéphane. « Les dix ans du paquet législatif "Marchandises" : bilan et perspectives », in Adalid (S.), Michéa (F.), La procéduralisation du droit de l'Union européenne, coll. : Droits européens, Presses universitaires de Rennes, 2022, pp. 239-251.

PAGNUCCO, Jean-Christophe. « L'abus du droit de révoquer les dirigeants sociaux », in L'abus dans tous ses états, Actes du colloque National des DJCE, Coll. Actualités du Droit de l'Entreprise, LexisNexis, 2022.

RAOUL-CORMEIL, Gilles. « Ouverture de l'habilitation familiale », in Jean-Jacques LEMOULAND et Jean-Marie PLAZY (dir.), L'habilitation familiale : bilan et perspectives (Colloque : Bordeaux, 28 oct. 2022), Droit de la famille, LexisNexis, décembre 2022, dossier 24, p. 19-21.

RODET-PROFIT, Alix. « La question de l'individualisation du droit maritime sous l'Ancien Régime », in Nicolas Guillet, Jean-François Klein et alii, Penser le maritime, Presses Universitaires de Nouvelle Aquitaine, 2022, p. 113-122.

ROGUE, Fanny. « The legal issues of personal data transfers after Brexit », in A. Cayol, H.-H. Seong, R. Titiriga et P. Chabal, Eurasian challenges to international economic law. New developments after Brexit and in the context of the Covid-19, Peter Lang, 2022, p. 171 et s.

SCHERE, Théo, « Le majeur protégé et le délit d'abus frauduleux de l'état d'ignorance ou de faiblesse (art. 223-15-2 CP) », in Agnès Cerf-Hollender, Gilles Raoul-Cormeil (dir.), Le majeur protégé face à la justice pénale, IFJD (Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie), 2023, pp. 27-38.

Articles de revue

ALLEAUME, Christophe. « Propriété littéraire et artistique (Novembre 2021 - Novembre 2022) », Légipresse, n°409, Décembre 2022.

AMARO, Rafael. "Esquisse d'une nomenclature des préjudices en droit de la concurrence", Recueil Dalloz, 2022, 26, pp.1323-1331.

BESSE, Thomas. "L'irrésistible rétrécissement du droit pénal de la presse", Recueil Dalloz, 2022, p. 407.

BESSE, Thomas. "La justice dans le débat démocratique - Quand la parole se libère, la bonne foi vole à son secours", Les Cahiers de la Justice, 2022, p. 659.

BESSE, Thomas, "Liberté d'expression et action militante : l'union défendue ?", AJ Pénal 2023, n° 6, p. 263.

BOTTINI, Eleonora. « Chronique de droit constitutionnel comparé (juillet 2021-décembre 2021) », (avec A. Basset), Titre VII. La revue du Conseil constitutionnel, n° 8, avril 2022.

BOTTINI, Eleonora. « Comprendre les révolutions en droit : M. Gren, Le changement de paradigme constitutionnel. Étude comparée du passage de la suprématie législative à la suprématie constitutionnelle en France, en Israël et au Royaume-Uni (2019) », Jus Politicum. Revue de droit politique, n° 27, janvier 2022.

« Un juge activiste ? Les choix du Conseil constitutionnel dans les décisions n° 2023-4 RIP et n° 2023-849 DC du 14 avril 2023 » (avec Margaux Bouaziz et Stéphanie Hennette-Vauchez), La Revue des droits de l'homme [En ligne], Actualités Droits-Libertés, mai 2023.

38 • ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES

CASTILLO, Maria. "The odyssey of European space policy", Journal of Space Law, Mississippi, vol.46-I, 2022, 259, p. 134-157.

CATHERINE, Aurore. « Enjeux éthiques et juridiques du consentement des personnes âgées à la téléconsultation : l'exemple Normand », avec A. CAYOL et F. ROGUE, Revue NETCOM, E-santé et territoires : regards multidisciplinaires, 36-3/4, 2022, https://doi.org/10.4000/netcom.7266.

CAYOL, Amandine. « Risque de pandémie, pertes d'exploitation et incertitudes des garanties assurantielles », coécrit avec R. Bigot et A. Charpentier, RCA 16 juin 2022, pp. 13-17.

CERF-HOLLENDER, Agnès. « Faute délibérée ou caractérisée : halte à la correctionnalisation des accidents du travail en violation du principe de la légalité criminelle et de l'interprétation strict » (note sous Cass. crim. 21 juin 2022, n°21-85.691), Revue de science criminelle et de droit pénal comparé 2022 n° 4, p. 865-867.

CHASSIN, Catherine-Amélie. "Poser des mines antipersonnel, un crime de guerre ? Sur CE, 27 sept. 2022, 455663", AJDA 2022, 2359-2362.

COUTURIER, Mathias et BERNHEIM, Emmanuelle. « L'internement : regards croisés Suisse, Belgique, France, Québec. Risque et consentement en psychiatrie contrainte », Revue interdisciplinaire d'études juridiques, vol. 88, no. 1, 2022, pp. 57-73.

COUTURIER, Mathias. « Le cas français : d'un dispositif administratif d'enfermement psychiatrique à un dispositif de coopération contrainte sous assistance judiciaire », Revue interdisciplinaire d'études juridiques, vol. 88, no. 1, 2022, pp. 103-133.

CUSTOS, Dominique. "Le fédéralisme états-unien à l'épreuve du covid-19: un miroir sur ses forces et faiblesses", Confluence des Droits- La Revue, UMR 7318, Droit International, Comparé et Européen, Université Aix-Marseille, mai 2022.

CUSTOS, Dominique. « West Virginia v. EPA (30 juin 2022) : La consécration de la major questions doctrine (MQD) comme instrument de détricotage de l'État administratif américain », Chemins publics, août 2022.

DOUVILLE, Thibault. « Éthique et droit des données à caractère personnel (Approche française et européenne) », Revue internationale de droit économique, 2022, Éthique et droit économique, t. XXXV (3), pp.29-45.

DUMARCAY, Marie. « Le Digital Market Act (DMA), entre évolution et révolution des politiques de concurrence – La consécration d'un contrôle inédit : entre contrôle ex ante et contrôle ex post (Vol. 1) », RLC, 2022, n° 121.

DUMARCAY, Marie. « Le Digital Market Act (DMA), entre évolution et révolution des politiques de concurrence – La consécration d'un système de sanction complexe : Entre centralisation et décentralisation de la sanction des contrôleurs d'accès (Vol. 2) », RLC, 2022, n° 122.

FIN-LANGER, Laurence. « Le sort de l'action indemnitaire des salariés contre la société mère en procédure collective », BJS avr. 2022, p. 47.

GABROY Fanny, "La proportionnalité entre droit à la preuve et autres droits fondamentaux dans les relations de travail", Lexbase éd. sociale, 11 mai 2023, n° 945.

GOHLEN, Catherine. « Clients mystères et loyauté de la preuve, note sous Com., 10 novembre 2021, n° 20-14.669 et n° 20-14.670 », D. 2022.497.

HUCHET, Marc-Olivier. « Travaux réservés, les risques encourus par le constructeur », Revue Lamy de Droit Civil n°211, février 2023, p. 10 à 13.

LARRALDE, Jean-Manuel. « Chronique de jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative aux prisons 2020-2021 », Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux, 2022, n° 20, p. 147-155.

LE BARS, Thierry. « Epilogue jurisprudentiel : seule la cour connaît de la recevabilité des demandes nouvelles en appel »), commentaire élaboré en collaboration avec M. Maxime Barba, Rec. Dalloz 2022, p. 2015.

LECLERC, Stéphane. « État de droit : l'assemblée plénière de la Cour de justice valide le mécanisme de conditionnalité des financements européens », Revue du droit de l'Union européenne, n°4/2022, pp. 227-236.

LEGRAND, Véronique. « Les procédures de surendettement accessibles aux entrepreneurs individuels. Une mise en œuvre pratique qui suscite des questions », Dalloz 2022 Chron. 1275.

RAOUL-CORMEIL, Gilles. « Pas de testament mystique sans aptitude à relire le texte de ses dernières volontés », note sous Cass., civ. 1e, 12 octobre 2022 (Pourvoi n°21-11.408 P), JCP., éd. G., LexisNexis, n°49, 2022, 1402, p. 2251 à 2255.

ROGUE, Fanny. « Vers la fin de l'allocataire unique des prestations familiales en cas de résidence alternées? », obs. sous CE, 19 mai 2021, Les Petites Affiches, 30 avril 2022, p. 56.

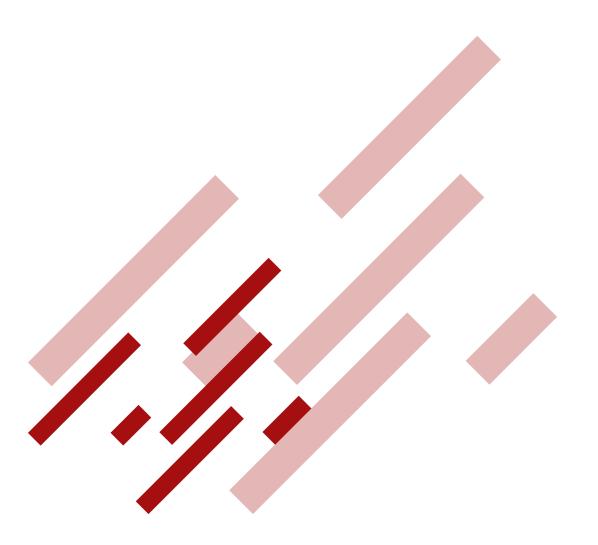
ROUSPIDE-KATCHADOURIAN, Marie-Noëlle. « Le règlement intéri

SCHERER, Théo « De la communication par voie électronique en matière civile à la communication électronique pénale? », La lettre juridique [Lexbase], N° 921, 2022eur : un encadrement opportun du pouvoir disciplinaire », Bull. Joly travail, n°05 du 1er mai 2022.

TARDIEU, Aurélie. « Lex specialis derogat legi generali and diversification of treaty relations », Japanese Yearbook of International Law, Vol. 65, 2022, p. 1-39.

NOTA BENE : Cette liste a été établie sur la base des informations communiquées par les membres de l'ICREJ au titre de l'année 2022 en raison d'une référence par membre et par catégorie de publication. Cette sélection est arbitraire et ne reflète qu'une partie de l'ensemble des chapitres d'ouvrages et articles des membres de l'ICREJ.

PROJETS DE RECHERCHE



Projets achevés en 2022-2023

Enjeux du développement de la télémédecine en Normandie (EDeTeN) (2019/2022)

Contrat de recherche régional soutenu par l'Union européenne dans le cadre du programme opérationnel FEDER/ FSE 2014-2020

Porteur du projet : Amandine Cayol

Durée: 2 ans



Ce projet a été financé par la Région Normandie Une attention toute particulière a été portée à la l'innovation territoriale en s'intéressant au numérique en matière de santé et aux soulève questionnements qu'il en termes d'équipements, de contenus et d'usages.

Le projet EDeTeN s'est proposé de répondre, en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, aux diverses questions liées au processus de transition numérique de la santé en Normandie du fait du développement de la télémédecine. L'hypothèse principale consistait à considérer que, pour développer une réponse opératoire à la promesse de télémédecine, il est nécessaire de dépasser les approches cloisonnées par discipline (aménagement du territoire, éthique biomédicale) et non spécifiques aux particularités présentées par le territoire normand. Le projet EDeTeN a été porté par un consortium multidisciplinaire et multi-territorial (Caen, Rouen, Le Havre) et était basé sur la structure fédérative de recherche qu'est la Maison de la Recherche en Sciences Humaines (MRSH) de Caen.

Le comité d'organisation a réuni des chercheurs de plusieurs disciplines ayant participé au projet : Amandine Cayol, Philippe Vidal (PU en géographie, université Le Havre Normandie), Guillaume Grandazzi (MCF en sociologie, université de Caen Normandie), Fanny Rogue(MCF en droit privé, université de Caen Normandie), Sarah Le Hir (doctorante en géographie, université Le Havre Normandie), Cecilia Calheiros (doctorante en sociologie, EHESS), Aurore Catherine (MCF en droit public, université de Caen Normandie).

Reposant sur un important travail d'enquêtes de représentants du monde politique (Conseil terrain encore inédit en Normandie, ce projet a régional, Caen la Mer, collaborateurs de députés permis de réaliser une analyse pluridisciplinaire en et de sénateurs), ainsi que des universitaires, sciences humaines et sociales sur les enjeux du étudiants développement de la télémédecine.

sur des fonds FEDER du 1er novembre 2020 au 31 question de la téléconsultation dans un contexte octobre 2022. Il s'est inscrit dans le champ de de désertification médicale, aussi bien dans le cadre d'une réflexion géographique que dans celui des conditions juridiques et éthiques d'un tel déploiement.

> Deux livres blancs ont été rédigés et remis à la Région Normandie à l'issue de ce projet :

- Les enjeux juridiques et éthiques du développement de la télémédecine en Normandie
- Les enjeux juridiques et éthiques du développement de la télémédecine destination des personnes âgées en Normandie

Une Charte éthique relatives aux usages et au développement de la téléconsultation Normandie a également été rédigée.

Un colloque de restitution des travaux a ensuite été organisé le 17 mars 2023 à l'université de Caen Normandie au cours duquel la question spécifique de la téléconsultation, sans être exclusive, a constitué le fil rouge de la journée.

17 mars 2023

Les enjeux du développement de la télémédecine en Normandie Colloque

dir. sc. Amandine Cayol

Ce colloque a permis de réunir une centaine de participants, dont de nombreux acteurs en matière de télémédecine sur le territoire normand (médecins, infirmiers, pharmaciens, responsables de projets de télémédecine, ARS, Normand'esanté, URML, CPAM, Gérontopôle de Normandie, Espace de réflexion éthique de Normandie), des et citoyens (notamment l'intermédiaire de l'université Inter-âge).

NumOP : « Crise, Numérique et droits » (2020/2023)

Chaire thématique junior sur le thème « Crise, Numérique et droits »

Porteur du projet : Alexandra Korsakoff

Durée : 3 ans

L'objectif du projet NumOp est d'accompagner la Enfin, neuf étudiants de Master 1 de droit ont réflexion sur le développement des technologies travaillé dans le cadre de la Clinique juridique de administrative et judiciaire. L'action de la policier au siège national de la Ligue des droits de puissance publique en matière de protection de l'Homme (LDH). Les travaux sont en cours de l'ordre public prend en effet un nouveau visage à finalisation (dernières relectures et corrections), l'ère du numérique, lequel nous invite à repenser et ont été remis au commanditaire en juin 2023. cadre juridique de cette traditionnelle « fonction de souveraineté ».

Treize contributions écrites ont été produites, par autant de chercheurs en droit (professeurs, maîtres de conférences, docteurs et doctorants de droits public et privé de l'ICREJ). Elles seront publiées dans le numéro 21 à paraître en 2023 des recherche sur les Cahiers de la fondamentaux.

Par ailleurs, une conférence recherche était prévue le 7 avril 2023. Elle a toutefois dû être annulée en raison des mouvements sociaux. Il s'agissait d'une présentation d'Alice Mornet (Maître de conférences à l'Université d'Avignon) relatives aux fichiers pénaux de l'Union Européenne, qui aurait été discutée par Thibault Douville.

numériques dans le cadre des activités de police, Normandie sur les enjeux juridiques du fichage

Projet en cours

Responsabilité(s) des gouvernants face à la crise sanitaire. Étude franco-italienne des tensions entre responsabilité juridique et politique

Contrat de recherche national et européen soutenu par l'Institut des études et de la recherche sur le droit et la justice Porteurs du projet : Eleonora Bottini et Antonia Baraggia

(université Statale de Milan (Italie)

Durée: 2 ans



Ce projet est financé pour deux ans (2022/2024) Le projet « Responsabilité(s) des gouvernants face par l'Institut des Etudes et de la Recherche sur le à la crise sanitaire. Étude franco-italienne des Droit et la Justice (IERDJ - ancien GIP Justice) à tensions hauteur de 35 000 €.

La crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19 a soulevé avec particulière acuité la question de la responsabilité des décideurs Parmi les nombreuses instances publics. décisionnelles, les gouvernants ont été tout En cause, particulièrement mis en travers à notamment des plaintes pénales déposées devant composée de chercheurs français et italiens, les instances compétentes. En France et en Italie, spécialistes de droit constitutionnel, administratif, ce phénomène a remis à l'ordre du jour un débat pénal et de science politique, se propose de fondamental, constitutionnel celui de distinction entre différents types responsabilité des membres du gouvernement.

La distinction classique entre responsabilité Trois axes structurent la recherche : politique – qui s'active devant les représentants ainsi que devant le peuple – et responsabilité juridique – dont les juges pénal et administratif sont en charge – se révèle problématique lors des applications concrètes. La responsabilité pénale ministres a fait l'objet de réformes constitutionnelles en Italie comme en France dont l'objectif affiché a été de « dépolitiser » la justice politique mise en place par les constituants. Néanmoins, la frontière entre droit et politique dans l'utilisation de ces procédures demeure effacée lorsque la responsabilité pénale est utilisée comme un palliatif aux insuffisances perçue d'une responsabilité politique effective.

Les états d'urgence ont attribué des pouvoirs exceptionnels aux gouvernements afin de faire face à la diffusion du coronavirus. Dans des situations exceptionnelles, la question se pose de savoir si la responsabilité devrait être relativisée pour tenir compte des circonstances ou si au contraire elle est accrue en raison des moyens extraordinaires dont disposent les pouvoirs exécutifs.

entre responsabilité iuridiaue politique **>>** entend entamer une étude systématique de la responsabilité pénale des gouvernants afin d'appréhender les évolutions dans les formes de responsabilité des gouvernants dans les deux pays analysés.

adoptant démarche résolument une comparatiste, équipe interdisciplinaire une la dévoiler les tensions à l'œuvre dans la conception de de la responsabilité à l'époque de la crise sanitaire, à travers une étude tridimensionnelle.

- un axe rétrospectif servira à faire un bilan des deux réformes constitutionnelles et de leurs conséquences sur l'évolution de la justice politique;
- un axe analytique permettra d'étudier la place de l'élément politique dans les jugements de la responsabilité pénale des ministres et administrative de l'État (dans le cadre de la crise sanitaire);
- un axe prospectif sera l'occasion d'une réflexion sur les perspectives de réformes des mécanismes de responsabilité juridiques des gouvernants et sur les retombées sur la conception de la responsabilité politique.

30 et 31 mai 2023

Premier séminaire franco-italien à l'université Statale de Milan

Séminaire

dir. sc. Eleonora Bottini et Antonia Baraggia



franco-italienne des tensions entre responsabilité de Milan. juridique et politique.

Le programme prévoyait une présentation de travaux des membres sur les sujets à traiter, en France comme en Italie, ainsi qu'une discussion méthodologique sur les travaux à venir.

Les 30 et 31 mai 2023, les membres du projet de La fin du séminaire a notamment permis de l'équipe française ont rejoint l'équipe italienne à distribuer les sujets parmi les membres en vue du l'Università Statale de Milan pour le premier deuxième séminaire prévu en novembre 2023 en séminaire en personne du projet Responsabilité(s) France. L'équipe française a aussi pu profiter de des gouvernants face à la crise sanitaire. Étude quelques moments de visite culturelle dans la ville

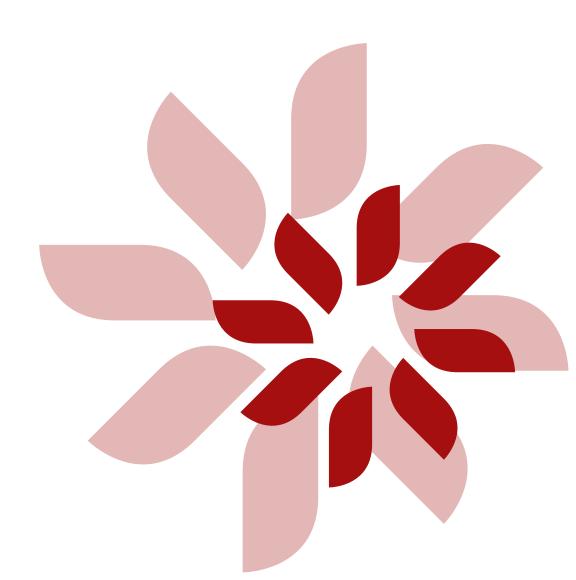


Équipe de recherches franco-italienne



Campus de l'Università Statale de Milan

VIE DE L'ICREJ



SOUTENANCES DE THESES

Le principe du contradictoire en phase d'enquête de police judiciaire 8 novembre 2022

Théo Scherer

Directeur de thèse

• Monsieur Thierry Le Bars, Professeur des universités, Université Caen Normandie

Composition du jury

- Monsieur Pierre-Jérôme Delage, Professeur des universités, Nantes Université, Rapporteur
- Madame Raphaële Parizot, Professeur des universités, Université Paris Nanterre, Rapporteur
- Madame Julie Alix, Professeur des universités, Université Paris Nanterre, Examinateur
- Monsieur Jean-Baptiste Perrier, Professeur des universités, Aix-Marseille Université, Examinateur
- Monsieur Étienne Vergès, Professeur des universités, Université Grenoble Alpes, Examinateur
- Madame Agnès Cerf-Hollender, Maître de conférences HDR, Université Caen Normandie, Directrice de thèse

Résumé de la thèse

L'enquête de police judiciaire est une phase hégémonique de la procédure pénale. Elle supplante aujourd'hui l'information judiciaire en permettant aux enquêteurs de réaliser de nombreux actes d'investigation. En revanche, les droits des mis en cause et des victimes sont incomparablement moins développés en enquête qu'en phase d'instruction. C'est dans ce contexte qu'a émergé la revendication d'introduire plus de contradictoire dans les enquêtes de police judiciaire.

En enquête, le contradictoire implique de pouvoir accéder aux actes réalisés par les enquêteurs et aux pièces qu'ils ont recueillies. En ayant connaissance de ces éléments, le suspect et la victime seraient en mesure de présenter des observations et de discuter le déroulement de l'enquête. Toutefois, un accroissement trop important des droits des parties à l'enquête risque de nuire à l'efficacité des investigations. Non seulement il risque de ralentir la procédure, mais surtout, les stratégies déployées par les enquêteurs supposent parfois de ménager un effet de surprise, ce qui serait impossible en cas d'ouverture d'un droit d'accès permanent au dossier.

À partir d'une étude des manifestations du principe du contradictoire et des pratiques afférentes, il est possible d'établir quel degré de contradiction peut être introduit en enquête sans entraver la recherche des infractions et de leurs auteurs.



Théo Scherer et son jury de thèse au terme de sa soutenance

Contribution à l'analyse du traitement pénal des auteurs d'infractions à caractère sexuel. Réflexion au regard du principe d'utilité

21 novembre 2022

Martin Paumelle

Directeur de thèse

• Monsieur Sylvain Jacopin, Maître de conférences HDR, Université de Caen Normandie

Composition du jury

- Madame Claudia Ghica-Lemarchand, Professeure des Universités, Université Paris-Est Créteil, Rapporteur
- Monsieur François Rousseau, Professeur des Universités, Nantes Université, Rapporteur
- Madame Astrid Hirschelmann, Professeure des Universités, Université de Caen Normandie, Examinateur
- Madame Catherine Marie, Professeur des Universités émérite, La Rochelle Université, Examinateur

Résumé de la thèse

Avec le mouvement #metoo, l'actualité littéraire et la médiatisation accrue de certaines affaires judiciaires, la problématique des infractions à caractère sexuel est redevenue pleinement d'actualité. C'est dans ce contexte politique et juridique que l'analyse du droit en vigueur et des pratiques judiciaires a été menée. L'objectif était alors de déterminer comment le droit positif permet de prendre en charge les auteurs de ces infractions en vue de prévenir leur renouvellement. Celle-ci a permis la mise en exergue de nombreuses spécificités agissant tant sur la procédure pénale que sur le droit pénal général et le droit pénal spécial. Loin de former un ensemble normatif chaotique, ces dispositifs semblent répondre à une logique commune axée sur la dangerosité criminologique de l'auteur. En effet, l'analyse normative et empirique tend à indiquer que ce serait selon cette dangerosité que les juridictions favoriseraient tantôt des mesures de réinsertion sociale et tantôt des mesures de gestion des risques. Cependant, ce qui semble constituer un fondement nouveau à la peine, spécifique au droit pénal sexuel, peut mener à l'émergence d'un droit pénal de l'Ennemi.



Martin Paumelle et son jury de thèse au terme de sa soutenance

Le droit des contrats à l'épreuve de l'activité équine 16 iuin 2023

Camille Jussiaux

Directeurs de thèse

- Monsieur Christophe Alleaume, Professeur, Université Caen Normandie
- Madame Armelle Gosselin-Gorand, Professeure, Université Caen Normandie

Composition du jury:

- Madame Christine Hugon, Professeure, Université de Montpellier, Rapporteur
- Madame Virginie Larribau-Terneyre, Professeure, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Rapporteur
- Monsieur Pierre-Jérôme Delage, Professeur des universités, Nantes Université, Examinateur
- Madame Anne-Blandine Caire, Professeure, Université Clermont Auvergne, Examinateur

Résumé de la thèse

Si l'exploitation du cheval est ancienne, celle-ci a connu une mutation notable consécutivement à l'évolution des besoins de l'homme. Aussi, en raison de la révolution industrielle française initiée au cours du 19e siècle, le cheval-outil a progressivement laissé sa place au cheval de sport et de loisir et l'équitation sportive a vu le jour. Mais ce constat, qui engendre des enjeux économiques considérables, n'est pas neutre d'un point de vue juridique. En effet, de cette mutation est née l'activité équine qui consacre le cheval en tant qu'individualité et l'érige au rang d'animal sportif. L'exploration de ce domaine met en avant l'omniprésence d'un outil juridique incontournable pour sa mise en œuvre : le contrat. Seulement, le droit commun des contrats, général et spécial, est fondé sur la classique summa divisio des personnes et des biens. Par conséquent, les règles juridiques préétablies ne distinguent pas selon la nature inerte ou vivante de l'objet du contrat. Plus encore, elles n'envisagent pas l'hypothèse de l'exploitation du bien vivant. Ainsi, le contrat ayant pour objet un cheval de sport et de loisir doit trouver sa place dans un droit commun appréhendé presqu'exclusivement sous l'angle d'un droit des biens indifférent à l'exploitation de l'être-vivant. La doctrine et la jurisprudence disposent alors d'une grande liberté d'interprétation face à des situations atypiques, pour lesquelles la législation n'apporte que peu de réponses. L'analyse contractuelle de l'activité équine met en lumière l'identification d'une multiplicité de figures contractuelles récurrentes, soulevant la question de l'existence d'un droit des contrats spécifique à ce domaine. Autrement dit, ces travaux traitent de l'influence de la nature vivante et de l'exploitation du cheval sur le contrat, tant sur son contenu que sur sa mise en œuvre. Cette étude porte alors dans un premier temps sur l'identification d'un droit des contrats spécifique à l'activité équine et dans un second temps, sur celle d'un droit adapté à ce domaine. Elle permet de mettre en perspective l'existence d'un droit des contrats spécifique et d'identifier un nouveau contrat, le contrat équin, pour lequel un régime spécial a pu être élaboré, mêlant singularités et adaptations du droit commun.

Camille Jussiaux et son jury de thèse au terme de sa soutenance

La reconstruction du pouvoir exécutif de l'État en situation post conflictuelle 30 juin 2023

Taha Maayouf

Directeur de thèse

Monsieur Christophe Boutin, Professeur, Université Caen Normandie

Composition du jury

- Monsieur Frédéric Rouvillois, Professeur, Université Paris Cité, Rapporteur du jury
- Monsieur Derek El Zein, Maître de conférences HDR, Université Paris Cité, Rapporteur du jury
- Madame Sophie Poirey, Maître de conférences, Université de Caen Normandie, Membre du jury

Résumé de la thèse

La reconstruction de l'État en situation post-conflictuelle est considérée comme l'un des principaux enjeux des relations internationales, enjeu auquel les organisations internationales, sous l'égide des Nations Unies, contribuent et dans lequel elles tiennent un rôle prépondérant. Les pays sortant d'un conflit n'ont généralement pas la capacité immédiate de se reconstruire, mais ils doivent néanmoins se concentrer sur des priorités à mener en vue de leur reconstruction. Aussi, existe-il un ensemble de mécanismes juridiques, opérationnels, civils ou militaires de gestion des pays sortant d'un conflit auxquels il convient d'avoir recours.

Cette thèse présente les difficultés et les obstacles auxquels est confrontée l'administration publique des pays post-conflit en général, et met en exergue la fragilité et la faiblesse de leurs appareils sécuritaires et militaires qui conduisent à l'insécurité, ainsi que l'absence d'une Justice transitionnelle et le développement du concept d'autoréalisation des droits, le tout instaurant peu à peu la loi de la jungle au sein de la société. Nous avons traité des cas de nombreux pays sortis de la phase de conflit, nous concentrant particulièrement sur la situation de la Libye en tant qu'exemple moderne où doit être analysée la nature des obstacles qui freinent la reconstruction d'une autorité exécutive forte et rechercher les mécanismes et stratégies grâce auxquels le pays pourra surmonter ces obstacles de manière efficace.

Notre étude a conclu que la reconstruction de l'autorité exécutive de l'État sortant d'un conflit, pour être réalisée, doit s'accompagner d'un plan d'action et d'une stratégie clairement définie puis établie ; se concentrer sur les priorités, en premier lieu l'établissement d'une nouvelle constitution à laquelle toutes les institutions de l'État seront soumises et travailler à développer le secteur des Ressources humaines. Un travail conjoint avec les différents pays et organisations internationales et régionales s'avèrera nécessaire pour atteindre plus rapidement les objectifs fixés. Le cas de chaque pays devra être étudié en fonction de ses capacités et des circonstances afin de choisir le mécanisme approprié à la reconstruction de son administration publique comme de son appareil sécuritaire et militaire, renforcer le rôle de la justice et mettre en œuvre une Justice transitionnelle.

ICREJ hors les murs

Membres invités à l'étranger

Eleonora Bottini a participé en décembre 2022 au Elle y a également donné une conférence dans le Congrès mondial de droit constitutionnel, cadre du Faculty Workshop en présentant son organisé par l'Association internationale de droit projet d'article sur "Modernizing Constitutions: A constitutionnel tous les quatre ans, qui s'est tenu à Comparative Analysis of Justifications for Johannesburg (Afrique du Sud). Lors de ce Constitutional Reforms" en mars 2023. Elle a été congrès, elle a participé à deux ateliers au sujet du ensuite invitée à présenter le même projet de contrôle des élections par les cours suprêmes et recherche dans le cadre des Constitutional constitutionnelles.



Eleonora Bottini à la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud, Johannesburg ©Eleonora Bottini

Eleonora Bottini a été nommée Martin-Flynn Global Professor of Law à University of Connecticut School of Law (Etat-Unis) de janvier à juillet 2023. Dans le cadre de cette invitation, elle est intervenue dans plusieurs cours, notamment constitutionnel, l'environnement et de droit européen des droits de l'homme.

Roundtables, au Asper Center for Constitutional Rights à l'Université de Toronto. Elle a également participé en mars 2023 au Global Summit on Constitutionalism organisé par l'Université de Austin Texas, où elle est intervenue sur « Constitutional Landmark Judgments: a tell-tale sign of constitutional transformation? ». Le Global Summit réunit tous les ans depuis 2020 environ 150 constitutionnalistes du monde entier.



Constitution Hill était une prison où ont été incarcérés le Mahatma Gandhi et Nelson Mandela et maintenant est le foyer de la Cour constitutionnelle, à Johannesburg, Afrique du Sud ©Eleonora Bottini

Amandine Cayol a été invitée par l'Université Inha Elle sera publiée en anglais dans un ouvrage à Incheon (Corée du sud) pour participer au collectif aux Éditions Peter Lang début 2024. collogue franco-kazakh-coréen les 11 et 12 mai 2023 Eurasian legal systems in a world in transition. Elle a également participé à une communication en anglais sur le thème « Insurance in the face of the increase of cyber risks in the wake of regional instability ».

Dominique Custos a participé, en ligne, au Gilles Raoul-Cormeil a participé au colloque colloque international "Codification of French « Droits humains des minorités sexuées, sexuelles Administrative Procedure and Judicial law-making, et genrées. Regards franco-japonais » et est Theory and Practice of Codification Administrative Law, Chinese Academy of Social majeures protégées entrant dans les minorités Sciences (CASS)". Cet événement s'est tenu à sexuées, sexuelles et genrées ». Ce colloque était Pékin, le 11 novembre 2022. Elle a également été organisé par le CERCRID (Centre de recherches sollicitée pour organiser et modérer une table critiques sur le droit) sous la direction scientifique ronde internationale sur le thème « L'office du de Yoshie Ito, Benjamin Moron-Puech et Tetsushi juge et la co-élaboration du droit, session bilingue Saito, à l'université de Tokyo (Japon), du 5 au 6 sans traduction » dans le cadre du cycle de novembre 2022. : "Penser l'office conférences du juge". Cette conférence s'est tenue sous l'égide de la Cour de Cassation (Grand'Chambre) le 28 mars 2022, avec pour intervenantes: Christine Maugüe, Présidente adjointe de la Section du Contentieux du Conseil d'État, Angelika Nussberger, Ancienne Vice-présidente de la Cour Européenne des Droits de l'Homme et Juge à la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine et Margarete von Galen, Ancienne Présidente du Conseil des Barreaux Européens (CCBE) et Juge à constitutionnelle du land de Berlin.

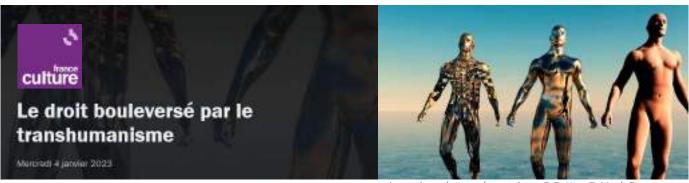
Thibault Douville a contribué pour le droit français au rapport général sur "le droit européen des données à caractère personnel et les plateformes" et est intervenu à distance aux Journées internationales de l'Association Henri Capitant sur le thème des plateformes à l'Université Externado – Bogota en Colombie le 4 octobre 2022. Il a également été professeur invité à la Faculté de droit de l'Université de Lausanne (Suisse) lors de la Semaine de la digitalisation du 6 au 9 février 2023. Thibault Douville est intervenu à distance sur "le partage des données à caractère personnel" lors du colloque Franco-Vietnamien de droit comparé des données à l'Université de droit d'Ho Chi Minh (Vietnam) le 25 mai 2023.

of intervenu sur la thématique des « personnes



Thibault Douville et des doctorantes de la Faculté de Droit de Lausanne (Suisse)

Interventions dans les médias et auprès des institutions



Les enjeux du transhumanisme ©Getty - © Mark Stevenson

Amandine Cayol a été sollicitée à de nombreuses reprises dans les médias suite à l'achèvement du projet de recherche EDeTeN:

- « La télémédecine peut-elle être un bon remède contre les déserts médicaux ? », Entretien pour TF1 Info, 25 avr. 2023
- Entretien sur la télémédecine pour la radio Sweet FM, diffusé le 22 mars 2023
- Entretien sur la télémédecine pour France Inter, diffusé dans le 13/14 du 20 mars 2023
- « Les chercheurs de l'Université de Caen rédigent une charte éthique de la télémédecine », IndustrieMag.com, le 18 mars 2023
- « Les chercheurs de l'Université de Caen rédigent une charte éthique de la télémédecine », Santécool, le 17 mars 2023
- « Selon une étude normande, la télémédecine n'est pas la solution miracle face aux déserts médicaux », Entretien pour Ouest France, parution le 17 mars 2023
- Entretien en direct dans l'émission matinale de la radio France Bleu Cotentin, le 16 mars 2023
- « La télémédecine est-elle la solution pour les déserts médicaux ? », News.dayFR, le 15 mars 2023
- « La télémédecine ne règlerait pas le problème des déserts médicaux », Santécool, le 14 mars
 2023
- « La télémédecine est-elle la solution pour les déserts médicaux ? », Capgeris, le 14 mars 2023

Amandine Cayol est également intervenue dans les médias sur le thème du transhumanisme et des grandes notions du droit :

- Entretien sur les grandes notions du droit à l'aune du transhumanisme, avec E. Gaillard, Revue Expertises mai 2023, pp. 156-162.
- « Science : jusqu'où repousser la mort ? », LCP Assemblée nationale, Emission Débatdoc, aux côtés des biologistes Eric Gilson et Jean-Marc Lemaître, diffusée le 15 mars 2023.
- « Le droit bouleversé par le transhumanisme », avec E. Gaillard, France culture, Emission Esprit de justice, le 4 janv. 2023
- « Le droit bousculé par le transhumanisme », article sur le rapport remis à l'IERDJ avec E. Gaillard, Revue Expertises, janv. 2023.
- « Et si vous deveniez propriétaires de vos données personnelles... », Entretien pour le magazine DSIH n° 39, mai 2023, pp. 12-13

POSITIONS - REFORMS DESIGNATES

Le Conseil constitutionnel sur la réforme des retraites : une décision qui « renforce » l'exécutif

Les neuf membres du Conseil ont jugé que l'essentiel du projet de loi du gouvernement n'était pas contraire à la Constitution. Ils ont rejeté quelques mesures et le référendum d'initiative partagée. Si certains juristes jugent qu'il « n'y a pas de surprises », d'autres estiment que cette validation sera « lourde de conséquences ».

1

Pay Abel Mestre

Public la 14 avril 2015 à 20101, modifié le 15 avril 2023 à 09/61 - (§ 1. acture 3 min.

Carlo Carlo

Ce sont deux décisions qui offrent un répit à l'exécutif. Le Conseil constitutionnel a en effet <u>validé</u>, <u>vendredi 14 avril, l'essentiel de la réforme des retraites</u>, dont le report de l'âge légal de départ à 64 ans. Il censure six « cuvaliers sociaux », c'est-à-dire des dispositions qui n'avaient pas leur place dans la loi étudiée. Le Conseil avait été saisi d'une part por la première ministre, Elisabeth Borne, mais aussi par des députés de gauche et du Rassemblement national (dans des saisines distinctes) sinsi que par des sénateurs de gauche.

Lire aussi: Réforme des retraites en direct – les réactions après la promulgation de la loi par Emmanuel Macron : « Promulguée en pleine nuit, comme des voleurs », dénonce Fabien Roussel

Par ailleurs, la proposition de loi visant à garder l'âge légal à 62 ans, soumise au Conseil dans le cadre de la procédure dite du référendum d'initiative partagée (RIP), a été rejetée. Une autre proposition de loi dans le cadre du RIP a été déposée jeudi 13 avril. Les neuf conseillers constitutionnels rendront leur décision à ce sujet le 3 mai.

« Il n'y a pas de surprises. C'est ce à quoi les commentateurs s'attendaient, estime Cécile Guérin-Bargues, professeure de droit public, à Paris-II-Panthéon-Assas. C'est le signe que le Conseil constitutionnel juge la constitutionnalité de la loi et pas son opportunité politique ou au regard de ce qu'il se posse en dehors du Conseil.»

Plusieurs éminents constitutionnalistes, comme <u>Deminique</u>
<u>Rousseau</u>, avaient souligné la forte probabilité d'une censure de la loi, notamment sur le détournement de procédure puisque le gouvernement avait choisi de faire passer la réforme des retraites par un projet de loi de financement rectificative de la Sécurité sociale (PLFSSR) permettant d'utiliser le dispositif prévu au second alinéa de l'article 471 de la Constitution. Ce qui entrainait un examen contraint par le Parlement dans un délai de cinquante jours au total. Étalent aussi pointées d'autres mesures telle la mise en œuvre de l'article 49.3 de la Constitution, privant l'Assemblée nationale de voie sur le texte examiné.

- "Le contrôle est minimal, peu approfondi ", analysent dans un message commun les publicistes Eleonora Bottini de l'université de Caen, Margaux Bouaziz de l'université de Bourgogne et Stéphanie Hennette-Vauchez de Paris-Nanterre. Selon elles, le raisonnement du Conseil revient à dire qu'un PLESSR est un projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLESS). Et que, dès lors, l'article 47,3 serait applicable.
- » Les conséquences de cette validation constituent probablement l'un des aspects les plus importants – et lourds de conséquences – de la décision, poursuivent-elles. Il en résulte une incitation inédite et majeure pour tout gouvernement futur de cadrer un très grand nombre de projets relatifs aux questions sociales comme [une loi de financement rectificative de la Sécurité sociale] et donc de pouvoir contourner la délibération parlementaire. »

Eleonora Bottini a également été interrogée par l'Humanité sur le sujet « Quelles institutions pour faire vivre la démocratie ?



Thibault Douville a été sollicité par les médias sur différentes thématiques liées à l'identité numérique:

- 14 avril 2023: Vidéo-protection et reconnaissance faciale, France 3 Normandie, JT 12/13.
- 27 janvier 2023 : Stanislas Guérini vend la réforme des retraites aux fonctionnaires... sur leur adresse mail personnelle, Marianne (site internet).
- 5 décembre 2022 : Le fichier clients de Camaïeu proposé aux enchères : que dit le RGPD ?, Numerama.



Thibault Douville a également été auditionné le 24 janvier 2023 à l'occasion de la mission d'information parlementaire de l'Assemblée nationale sur l'utilisation d'images de sécurité dans le domaine public dans une finalité de lutte contre l'insécurité.

Thibault Douville a également été entendu le 9 février 2023 par la Comission des lois de l'Assemblée Nationale sur le projet de loi relatif aux jeux olympiques 2024.

L'Inspection générale des finances a auditionné Monsieur le Professeur Thibault Douville le 8 mars 2023 matin afin de connaître les résultats de ses travaux de recherche sur plusieurs aspects juridiques de la blockchain et, en particulier, des NFT : en matière de droit des contrats, de droit de la preuve, ou encore d'identité numérique.



Salle de la commission des lois , Assemblée Nationale

Enseignants-chercheurs invités

Maciej Hulicki

Responsable du Master "Sécurité dans l'économie numérique" à l'Université de Varsovie. Outre le droit du numérique, Maciej Hulicki travaille sur la propriété intellectuelle et industrielle dans une perspective européenne et internationale. Il a été invité par l'UFR de droit du 5 au 18 février 2023. Lors de son séjour, il est intervenu auprès des étudiants en 2ème année du Master de droit du numérique et il a animé une conférence-recherche le 10 février 2023 intitulée "Unitary Patents and Patents Courts". Il est également intervenu auprès des étudiants en 2ème année du Master DIDE sur le droit des blockchains dans une perspective de conflits de lois et de juridictions. Il a également profité de son séjour pour nouer des liens avec les enseignants chercheurs locaux notamment le Professeur Thibault Douville avec lequel il partage de nombreux thèmes de recherches; et il a utilisé les ressources du centre de Droit privé Nicolas Politis où il a reçu l'assistance de Nathalie Rivière pour explorer la documentation en Français.



Carlos Ruiz Miguel

Professeur à l'Université de St. Jacques de Compostelle (Espagne), Carlos Ruiz Miguel est spécialiste de Droit constitutionnel et travaille régulièrement sur les droits fondamentaux de la personne humaine. Il a animé plusieurs séminaires au sein du M2 Droit des libertés, sur le Recours de amparo (version espagnole des QPC françaises) et la Responsabilité internationale de protéger à l'aune de la situation au Sahara.



Christoph Weber

Professeur à l'Université de Würzburg (Allemagne) et spécialiste du Droit du travail, Christoph Weber était invité à l'Université de Caen en mars 2023. Il a animé un séminaire dans le M2 Droit des libertés, relatif au Droit allemand du travail et à sa réception du Droit européen – un séminaire qui fait écho au séminaire similaire animé par Laurence Fin-Langer sur le Droit français du travail. Il a en outre animé une conférence avec Laurence Fin-Langer sur le droit du travail confronté aux plateformes numériques. Ce mois à Caen a en outre permis de faire un bilan sur les Séminaires franco-allemands 2022, et de se projeter sur les Séminaires 2024.



Laura Coordes

Professeure à l'université de Arizona State, Laura Coordes a séjourné à l'université de Caen du 22 au 26 mai 2023. Elle a notamment participé aux événements de la Semaine de l'excellence et elle est intervenue avec une conférence sur le droit comparé des contrats entre la France et les Etats-Unis, avec le professeur Rafael Amaro.

Elle a pu discuter de projets de recherche communs avec le Doyen de la Faculté de droit Florent Petit et avec Rafael Amaro, préparant le terrain pour un nouveau séjour à l'avenir.



Module Jean Monnet - Mémoire et avenir de l'Union européenne

Le projet

Du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2025

Projet soutenu par l'Union européenne

Nom du projet : Module Jean Monnet - Mémoire et

avenir de l'Union européenne

Porteur du projet : Armelle Gosselin-Gorand

Durée : 3 ans



La Faculté de droit de l'université de Caen Normandie a été retenue par la Commission européenne pour développer un module Jean Monnet (programme Erasmus+) : le module Mémoire et Avenir de l'Union Européenne (MAUE) alliant, enseignement, recherche et vulgarisation.

Porté par la faculté de droit de l'université de Caen Normandie, le module Mémoire et avenir de l'Union européenne a pour objectif d'appréhender la construction européenne (mémoire) et ses enjeux (avenir) au travers d'un programme pluridisciplinaire (droit, histoire du droit...), participatif et inscrit dans une démarche e-pédagogique totalement innovante. À destination des étudiants de l'université de Caen Normandie aux profils variés, des étudiants internationaux des universités partenaires (niveau B1 en français minimum recommandé) et du grand public, ce programme est modulable et propose de suivre un parcours complet, un visio parcours ou un parcours d'été.



Étudiants présentant leur travail sur le thème "L'Europe à travers le temps" (Nuit du Droit, 4 octobre 2022) en présence de l'artiste plasticienne Louisa Raddatz



Conférence-débat en présence de Madame la Députée européenne, conseillère régionale de Normandie, Stéphanie Yon-Courtin

Le module Jean Monnet Mémoire et Avenir de l'Union européenne a tenu un cycle de visioconférences, ainsi que sa première école d'été du 12 au 23 juin 2023.

18 étudiants français et étrangers dont 14 étudiants de master et doctorants sénégalais de l'université Gaston Bergé (St Louis) sont venus explorer les thèmes de la construction de l'Union européenne, de la communauté de droit, du marché intérieur et réfléchir aux défis juridiques de la construction d'une espace judiciaire européen tout en ayant une réflexion recherche en droit des sociétés et en droit de la famille. Des temps d'échanges avec des doctorants caennais, la visite des salles de documentation (Salle Nicolas Politis), du laboratoire de recherche ICREJ ainsi que des visites pédagogiques en lien avec la thématique ont ponctué cette riche semaine. Rien de mieux qu'une visite du Mémorial de Caen et d'une visite guidée de la ville de Caen sur le thème de la reconstruction pour compléter la réflexion sur l'Union européenne, instrument de paix. Repartis avec leurs Open Badge, les participants pourront de surcroît enrichir leur cv.

Des différents événements de recherches et culturels sont venus nourrir ce module : le colloque sur "La nécessité de juger", la venue de Madame la députée Stéphanie Yon-Courtin, l'organisation du spectacle "Europe Tour" permettant d'explorer la devise Unie dans la diversité.



Étudiants de l'école d'été du Module Jean Monnet et Armelle Gosselin-Gorand devant le Mémorial de Caen

Communication autour du Module Jean Monnet

Colloque, événement culturel, école d'été







Cycle de visioconférences













Clinique Juridique de Normandie

Dans le cadre de ses activités, le Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Évolutions du Droit (CRDFED) a mis en place en septembre 2009 à l'Université une Clinique Juridique des Droits Fondamentaux. Inspirée du modèle des Law Clinic étatsuniennes, cette structure a une triple vocation pédagogique, scientifique et sociale.

Maintenue dans le cadre de l'ICREJ, la Clinique juridique de Normandie est désormais ouverte à toutes les branches du droit.

Agissant dans le but d'améliorer la protection des droits de l'homme, les activités de la Clinique Juridique des Droits Fondamentaux peuvent être appréhendées au regard des trois objectifs suivants :

- Développer une expertise en droits fondamentaux par la Recherche,
- Associer chercheurs et praticiens à la compréhension des droits fondamentaux,
- Assurer une « formation intégrée » des étudiants sur les droits fondamentaux.

De cette relation tripartite entre enseignants-chercheurs, praticiens et étudiants naît une valeur ajoutée pour la recherche et l'enseignement en droits fondamentaux et plus largement pour le domaine des droits de l'homme. La Clinique apporte aux chercheurs, aux étudiants comme aux praticiens une meilleure compréhension des droits fondamentaux et de leurs mécanismes juridiques de protection et permet ainsi de leur assurer une meilleure effectivité. Au-delà, de par les analyses qu'elle sera amenée à effectuer, la Clinique pourra devenir une force de proposition et d'action tant au niveau local qu'au niveau national ou international.

La Clinique juridique a été dirigée cette année par intérim par Alexandra Korsakoff, maître de conférences à l'université de Caen Normandie.

Au cours de l'année universitaire 2022-2023, la Clinique juridique a répondu à une sollicitation de la Ligue des droits de l'Homme (LDH), visant à l'élaboration d'un support d'information à destination du grand public sur les fichiers de police. L'objectif était d'informer les administrés quant aux modalités de leurs droits d'accès et à l'effacement des données à caractère personnel contenues dans ces derniers.



Neuf étudiants inscrits en première année de Master (quatre du Master Droit des libertés, deux du Master Droit public, et trois du Master Droit du numérique) ont travaillé sur ce projet du mois d'octobre 2022 au mois de juillet 2023. Leurs travaux ont été encadrés par Morgan Pénitot (doctorant de l'ICREJ) et Alexandra Korsakoff (enseignante chercheure contractuelle de l'ICREJ, Chaire junior Crise, numérique et droits).

Le rapport final a été rendu à la LDH le 19 juillet 2023.

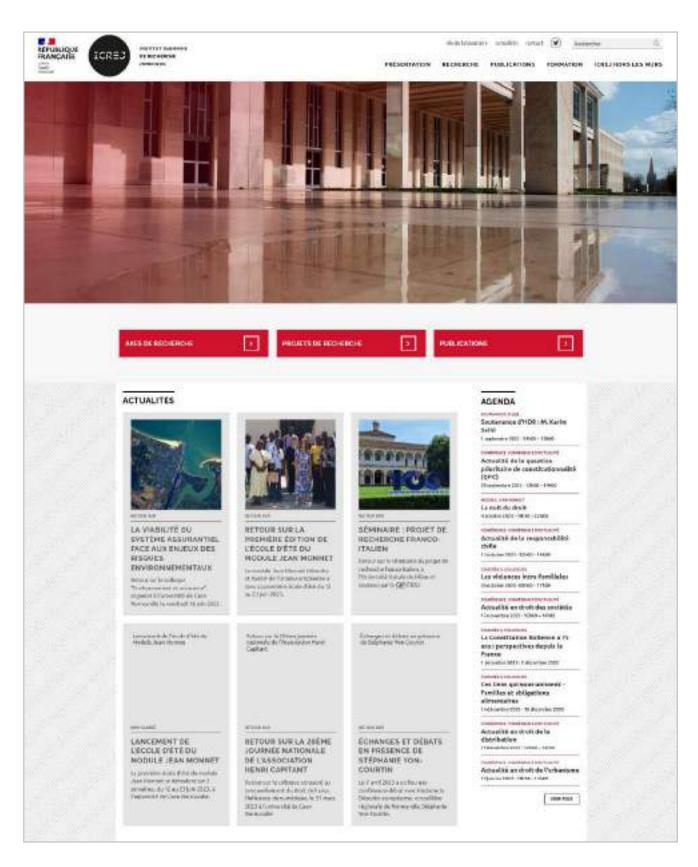
SUPPORTS DE COMMUNICATION



Site web

Le nouveau site internet de l'ICREJ a été inauguré en juin 2022.

Il contient différentes rubriques telles que la présentation de l'institut, l'articulation de la recherche au sein du laboratoire (axes et projets de recherche), la participation de l'institut à la formation doctorale avec une synthèse des thèses en cours et soutenues. Les internautes peuvent également découvrir la rubrique « ICREJ hors les murs », où sont rassemblés les enseignants-chercheurs invités, ainsi que l'activité à l'international des membres du laboratoire.



Réseaux sociaux



LinkedIn

Créé en septembre 2022, le compte *Linkedin* de l'ICREJ compte **417** abonnés



Institut caennais de recherche juridique

@TOREJUNICAEN

L'ICREJ est un laboratoire de recherche en droit (UR 967) de l'Université de Caen. Normandie

@Université Coen @normandeuniv @CNRS @MrshCæm #droit

230 abonnements 185 abonnés

Twitter / X

Créé en mars 2022, le compte *Twitter* de l'ICREJ est suivi par **185** abonnés

Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux

Les Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux édités par les Presses universitaires de Caen publient depuis 2002 un numéro par an. La revue organise chaque livraison autour d'une thématique principale relative aux droits humains et à leur évolution, dans le souci de rester en prise avec l'actualité. Elle propose également des chroniques de jurisprudence.

Les Cahiers sont dirigés par Jean-Manuel Larralde, professeur de droit public à l'université de Caen Normandie.

Tous les numéros de la revue à partir du n°2 sont disponibles sur OpenEditions.org

Le dernier numéro des Cahiers se penche pour la première fois sur les droits fondamentaux sur le droit de propriété, à la suite d'une récente et riche littérature scientifique. On sait la place, le rôle et la fonction que ce droit – souvent entendu socialement comme droit individuel et privé de propriété – occupe dans les sociétés occidentales. C'est le cas en particulier en droit français qui consacre, depuis la Révolution française, la propriété comme un « droit inviolable et sacré » (art. 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 – DDHC) et un « droit naturel et imprescriptible » (art. 2 DDHC). Par extension, on le retrouve dans la Convention européenne des droits de l'homme, à l'article 1er du premier Protocole additionnel consacrant le « droit au respect de ses biens », ainsi qu'à l'article 17 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui consacre le « droit de jouir de la propriété des biens [...] acquis légalement ».

L'anniversaire de la rédaction de la *Théorie de la propriété* de Pierre-Joseph Proudhon en 1862 (parue en 1866) donne l'occasion aux contributeurs des Cahiers de montrer toute l'actualité de la notion de propriété dans le champ juridique.







ACTUEL CATALORUS DEL STA REVLET OPENBETTON SEARCH Q



Bud Dpodition ##

Cahiers ara Recherche Proits



INDES

+ 5196

HOMENIS ON TEXAS INTRODAL

- +8180
- + 15 (202).
- + 10 (202) 10 (202)
- + 17 1 2018 Servet rate of the season self-control to the season
- 10 (100) A SE DANS SECURITION OF PROPER SECURITION OF PROPER SECURITION OF PROPERTY
- + 14 | 101K
- + 11 (1011
- + 11 1 1111
- e ST (200) Deboowle between
- + 9112812
- * 9 (303)
- + 5 (2)(4) Li-testificarmous
- F JETTE CANNEL FOR BEET SETTINGS FOR BEET S
- E 13365 Rose in acceptation place shop for the acceptance
- A LEGIS
- Commission of the Commission o
- 2 (2004) Sentimental Sentimental
- E (1000) Se ticone sectoles

учистия минёмов —

RESERVATION

- A proposite formula
- s figures estructor en commission

INFORMATIONS

- + Detait
- + Tresito de ese
- National Co

20045-8005 B-10.000

E PERMANEN

+ La Lytina d'OpenCation

iao Presso camendono de Caro publiere depuis a es en mentro par se. La recus organisa chaqua litration satour d'una titamatique principalementative and distribution set it has explicate, dans be sout the notice to principale that all the Ellegropous Industrial Set Chicachaes de l'edepositions

Denvier mentro in ligar

10 (2011)

La propriété

Note to the Control of Maryles Guillet, Advantion Maryles for the re-



ercorde première file, les carriers as le refrecces aur ses donts hosserionesses on grandiers sins le droit de progratifié, 5 le suite d'une recente et sone. to the support of the control and the place. By the first the place, let the not be function upon on which is appropriate the support of the control of the first the control of the first the control of particular or 60-81 Nonego od sonosces, expuls la Réndición française, la propódea comercia 4 acci (iniciodes at sacro y (arc. 17 de

children - mode

Tellinapte erittiber er Welleden er jennen er

a territorious of te shed to regard the engineers

Acceptor on other.

To be considered and the property of the control of decides the Photograph, A Pagabote, \$100 day projective (Pagabatic acidableomeniant 4 i dict au paped de per blen is, et al d'éfacté 17 le la Charta des sérés boulectes des résident au acequience qui resurce la 4 dict de joule de la proprété lite buen 1. I acomi generore le 4 doit de fouit de la propriété mes triens (...) experi 1400 ement :-L'ambiensains de le réduction de le Thémesek à propriété de Phinse

ecospa ema deun en tresc (prenie de meso) demos l'ecostine ours cardibuteurs des Calliers de montrer faute l'acqualité de la nodas de propriété dans la demos justiques.

Wooden Guillet, Alexandry Norschaff of Jean-Margel Larrable

La propriété

A propos de francisco : de la propriéta-val à la propriété d'arte

Talkdogic peoprishase places original

easey tarke See les dinite des conspusés descendant (1446 (155/15))

Alpes Queen

Comprehende para Managari et autorigen i la propriété du compre Jeunnius en Autori (Torre Intérint)

Starte Cornu

more publiques : la proprieté cultica de ma éléme Charte Chiral

rumos surbas.

La Modelani - un commun su servici cestanti de l'appropriation ! L'independanti

Le d'estit de propréét se mande le Greventina campileace des distilies de l'homane en dété de la convicto environnement de l'hom évisional.

Le dock à la propriété collective dans le jurispradazion de la Circa-lantamient de des doctre de Thomas (1 per la particular)

Reflecteur our le freit de propriéé dans les bellitages de Jersey et Contentes (1 tous mars 1

Actualité des procédures collectives civiles et commerciales

La revue Actualité des procédures collectives, créée par les professeurs Corinne Regnaut-Moutier et Jocelyne Vallansan est publiée depuis 25 ans par le groupe Lexisnexis.

Composée de 20 numéros par an, elle propose à ses lecteurs un accès à l'actualité jurisprudentielle et législative dans le domaine du droit des entreprises en difficulté et du surendettement des particuliers ainsi qu'un regard critique sur celle-ci.

Elle est actuellement dirigée et rédigée par Laurence Fin-Langer (Professeure à l'Université de Caen Normandie, membre de l'ICREJ), Florent Petit (Professeur à l'Université de Caen Normandie, doyen de la faculté de Droit, membre de l'ICREJ), Bertille Ghandour, (Maître de conférences à Lille, membre associée de l'ICREJ) et Karl Lafaurie (Professeur à l'Université de Limoges, membre associé de l'ICREJ); Madame Marie-France Bonneau étant sa rédactrice en chef au sein de Lexisnexis.

Chaque numéro comprend deux commentaires rédigés par les directeurs de la revue, un autre par un membre de l'ICREJ, et le dernier par un enseignant-chercheur ou par un professionnel du droit extérieur à notre centre de recherche, ainsi que des résumés synthétiques des décisions les plus récentes.

Référence incontournable pour les universitaires et les praticiens, l'Actualité des procédures collectives fait partie des revues spécialisées dans le domaine du droit de la défaillance économique

Les numéros de la revue sont à retrouver sur Lexiskiosque.fr



Illustration de l'édition n°13. parue le 7 juillet 2023

L'ESSENTIEL Droit de la famille et des personnes

Cette revue mensuelle est publiée par lextenso-éditions. Sa caractéristique est la publication de « brèves », écrites par des spécialistes de plusieurs matières : mariage, divorce, régimes matrimoniaux, pacs, filiation, autorité parentale, bioéthique, personnes vulnérables, droit des étrangers, droit pénal, droit international privé...

Nous sommes un groupe de dix auteurs, huit privatistes et deux publicistes. Nous présentons les dernières lois, ordonnances, circulaires qui ont été adoptées dans les semaines précédentes, ou des décisions de la Cour de cassation, du Conseil d'Etat, ou du Conseil constitutionnel. Éventuellement, nous présentons des rapports importants (par exemple un rapport du Défenseur des Droits).

La revue Droit de la famille et des personnes a été lancé en mars 2011 et est dirigée depuis lors par Annick Batteur. La plupart des auteurs sont caennais et écrivent depuis l'origine: Annick Batteur, Laurence Mauger-Vielpeau, Gilles Raoul-Cormeil, Fanny Rogue, Agnès Cerf, Jean-Manuel Larralde, Catherine-Amélie Chassin et Armelle Gosselin-Gorand. Seuls deux auteurs ne sont pas caennais : Jean-Jacques Lemouland (spécialiste de procédure civile) et Nicole Maudière (régimes matrimoniaux).

Le travail est contraignant en termes de temporalité : le 14 du mois, chaque auteur reçoit une demande de recherche, qui doit être menée dans un délai de quelques jours ; puis un bilan est fait par le comité scientifique et sont choisies 13 propositions, les auteurs ayant 5 jours maximum pour écrire leur texte. Sur le plan formel, la publication obéit à des contraintes précises : 2500 signes pour un commentaire ordinaire, 3500 pour la page de garde. Ceci nous apprend à être synthétique!

Il nous permet d'être toujours à jour dans notre domaine de spécialité, et d'échanger entre nous sur l'évolution de nos matières. C'est passionnant!

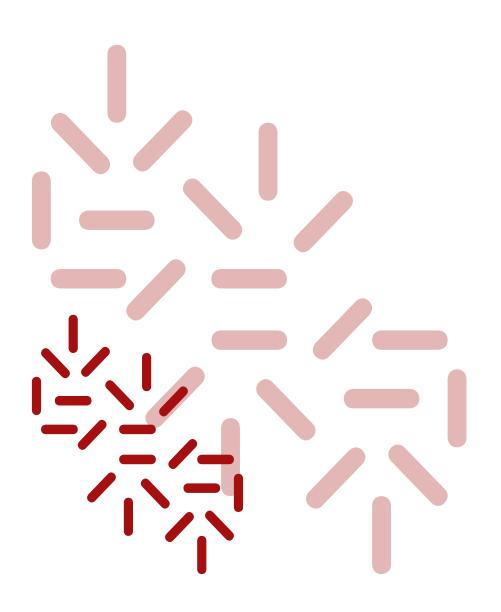
Petit bilan par Annick Batteur, le 22 sept 2023

Les numéros de la revue sont à retrouver sur Labase-lextenso.fr



Illustration de l'édition n°7, parue en juillet 2023

MOYENS DE L'ICREJ

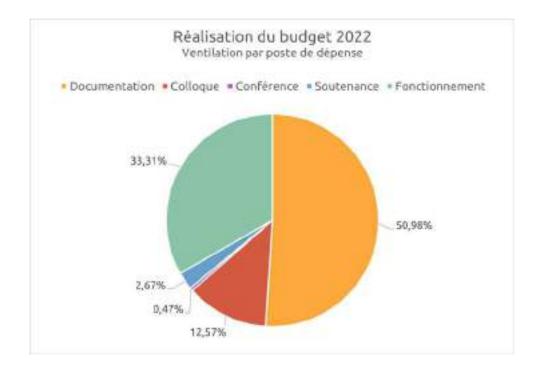


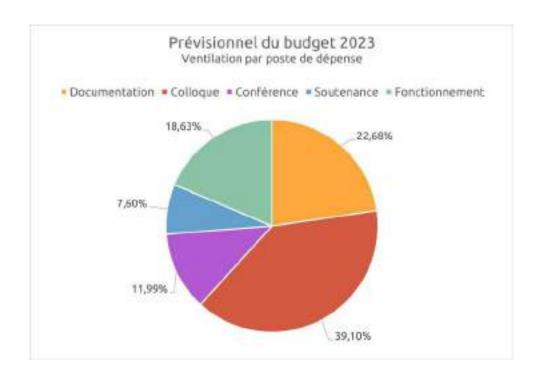
Dotation 2022

Utilisation de la dotation 2022

La dotation 2022 de l'ICREJ était de 88000 euros.

L'Institut consacre près de 67% de sa dotation annuelle (part de la subvention pour charge de service public versée par l'établissement) à son activité scientifique, avec l'organisation de colloques, conférences, soutenances de thèses et habilitations à diriger des recherches (HDR) ainsi qu'à la documentation. 33% de la dotation annuelle de l'ICREJ est dédiée à son fonctionnement (soutien aux missions des membres, soutien aux doctorants et achat de matériel).





Directeurs de publication : **Eleonora Bottini**, Professeure, Codirectrice de l'ICREJ et **Thibault Douville**, Professeur, Codirecteur de l'ICREJ

Graphiste et maquettiste : **Pénélope Cochennec**, Responsable administrative de l'ICREJ Crédits photographiques : Direction de la communication - Université de Caen Normandie

Rapport annuel (septembre 2022 - août 2023)

Document gratuit, en open access: CC-BY-NC-ND

Disponible sur: https://icrej.unicaen.fr/vie-du-laboratoire

Langue de publication : français

Institut caennais de recherche juridique (ICREJ - UR 967)

Adresse postale : Université de Caen Normandie - UFR de Droit, Administration Économique et Sociale et Administration Publique - ICREJ

Esplanade de la paix CS 14032 | 14032 Caen Cedex 5

Courriel: droit.recherche@unicaen.fr | Téléphone: 02.31.56.51.84

Mise en ligne : 30 septembre 2023 - 1er numéro